République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Siège : 13 bis Rue du Docteur Rocheblave 30260 QUISSAC

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six et le vingt huit octobre, à dix-huit heures et trois minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol s'est réuni dans le foyer de Logrian au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Monsieur Fabien CRUVEILLER, Président de la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Date de convocation : le 22 octobre 2026
Date d'affichage : le 22 octobre 2026
Nombre de délégués : 56
En exercice : 56
Présents : 40
Votants : 40 + 4 = 44
Votants par procuration : 4
Absents excusés : 6
Absents : 6

Présents : MM. TRINQUIER Gilles, METGE Alain, GAUBIAC Laurent, CAHU Robert, ROUDIL Joël, MENVIEL Rémy, DAUTHEVILLE Jacques, JEAN Lionel, DELORME Jean-Martin, CONDOMINES Robert, MARTIN Laurent, LAGARDE Jean-Louis, CAUVIN Bernard, Mme SEGURA Delphine, MM. VIALA Christian, BUCHOU Serge, CASTELLVI Jean-Marie, CASTANON Philipe, CAZALIS Sébastien, FOUGAIROLLE Michel, SEMENOFF Serge, GRAS Guillaume, Mme BRUNEL Isabelle, MM. CATHALA Serge, CHALIER Rémi, DREVON Nicolas, Mmes GOMEZ Magdaléna, LE ROUX Laetitia, MM. MOH Cyril, ALLEN Cédric, BERTO Stéphan, Mme ENJOLRAS Nelly, MM. GOURDIN Roland, MARTINEZ Aurélien, MAZAURIC Pierre, Mme LEFORT Véronique, MM. GAILLARD Olivier, MARION Cédric, MONEL José.

Procurations :
M. DOMINICUS Romain à M. CASTELLVI Jean-Marie
Mme AGNIEL Virginie à M. GAILLARD Olivier
M. FIORENZANO Johan à M. MOH Cyril
M LAURENT Stéphanie à M. JEAN Lionel

Absents excusés : MM. PINCHARD Philippe, BARON Jérôme, SALA Michel, Mmes COSTA PORTA – JACQUET Arlette, MEUNIER Hélène, REMILLY Christine.

Absents : MM. FURESTIER David, SIPEIRE Jacky, TORTOSA Bruno, WITSCHGER Olivier, SOULIER Cyril, Mme OCHRYMCZUK Anny.

Secrétaire de séance : M. MARTINEZ Aurélien

Début de séance : 18h03

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Délibération n°148/2026 : Candidature de la communauté de communes dans le cadre du dispositif "Territoire Éducatif Rural"

Philipe CASTANON indique que le dispositif Territoire Éducatif Rural (TER) vise à renforcer les alliances éducatives dans les territoires ruraux confrontés à des problématiques particulières, d'éloignement, d'accès aux services, à la culture, à la santé, à l'information et aux formations. Il repose sur une coopération entre l'Education Nationale, les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels et associatifs afin de favoriser la réussite des enfants et des jeunes et de lutter contre les phénomènes d'autocensure dans les choix d'orientation.
Il précise qu'afin de répondre aux enjeux identifiés sur le territoire, la Communauté de communes du Piémont Cévenol a conduit une démarche de concertation associant, l'Éducation nationale, les services de l'État, les élus, les acteurs de l'insertion, de la formation, de la santé, de l'inclusion, les associations, et les partenaires locaux.
Cette démarche a permis l'élaboration d'une candidature intitulée « Parcours de l'enfant, du jeune et de sa famille », structurée autour de quatre priorités :
- l'orientation ;
- la santé ;
- la culture ;
- la coopération éducative.

Il ajoute que cette démarche s'inscrit pleinement dans les orientations du Projet Social de Territoire 2023-2027 (PST). Elle ne crée pas de nouveaux dispositifs mais constitue un levier supplémentaire pour structurer une réponse collective aux enjeux éducatifs du Piémont Cévenol, au bénéfice des enfants, des jeunes et de leurs familles. Elle s'appuie sur les nombreuses actions, équipements et partenariats déjà existants sur le territoire afin d'en renforcer la coordination, la lisibilité et la complémentarité.

Il est proposé au conseil communautaire :
- D'approuver la candidature de la Communauté de communes du Piémont Cévenol au dispositif Territoire Éducatif Rural ;
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier de candidature ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Rémy MENVIEL souhaite savoir si les élèves des écoles primaires seront également concernés par ce dispositif ?
Philipe CASTANON indique que, dans un premier temps, le dispositif s'adresse principalement aux collégiens.
Laurent GAUBIAC précise toutefois que certains axes du dispositif pourraient également concerner les élèves du primaire, notamment dans le cadre du festival « Les Enfants d'abord ».
José MONEL indique, pour sa part, qu'il n'avait pas compris que le dispositif pouvait également être destiné aux élèves des écoles primaires.
Robert CAHU souhaite s'assurer que le dispositif sera déployé sur le long terme et ne se limitera pas à une durée de 3 ans. Il souligne qu'il s'agit d'un véritable enjeu qui doit s'inscrire dans la stratégie de la communauté de communes.
Serge CATHALA indique avoir rencontré la principale du collège de Quissac, avec laquelle il a pu échanger sur les disparités entre les situations de décrochage scolaire et celles des élèves qui excellent dans leur parcours scolaire.
Il souligne également une problématique majeure pour le territoire qui est la question de la mobilité, en raison d'une desserte insuffisante en transports.
Fabien CRUVEILLER confirme que la mobilité constitue une question commune a l'ensemble du territoire. Il indique qu'effectivement, la mobilité peut être un frein à l'emploi, aux études, aux soins qu'il faut travailler sur des solutions de transport afin de faciliter l'accès aux centres urbains.
Robert CAHU ajoute que la commune de Canaules a dû se mobiliser pour obtenir la mise en place de transports vers le lycée de Saint-Christol, plutôt que vers celui de Nîmes, plus éloigné. Il précise toutefois que des difficultés persistent, notamment en raison de l'absence de desserte vers le lycée de Sommières.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_26

République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Gard
Arrondissement du Vigan
Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de l'éducation ;
Vu les statuts et les intérêts communautaires de la Communauté de communes du Piémont Cévenol,
Considérant la délibération du 23 novembre 2022 approuvant la signature de la convention PST/CTG 2023-2027 ;
Considérant que cette démarche s'inscrit pleinement dans les orientations du Projet Social de Territoire 2023-2027 (PST) afin d'en renforcer la coordination, la lisibilité et la complémentarité,
Considérant l'opportunité que représente le dispositif TER pour le désenclavement et l'attractivité de notre territoire éducatif ;
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

- d'approuver la candidature de la Communauté de communes du Piémont Cévenol au dispositif Territoire Éducatif Rural ;
- d'autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier de candidature ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.

Le Président

Fabien CRUVEILLER

Certifiée exécutoire compte-tenu :
- de la transmission en sous-préfecture le : 02.11.2026
- de la publication : 02.11.2026

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité



DOSSIER DE CANDIDATURE DU TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT CÉVENOL

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité



1. FICHE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE CANDIDAT

1.1 Nom de l'EPCI

Communauté de communes du Piémont Cévenol (CCPC) — département du Gard, région Occitanie. Siège administratif : Quissac.

1.2 Justification du périmètre choisi

Le périmètre du Territoire Éducatif Rural correspond à celui de la Communauté de communes du Piémont Cévenol, soit l'intégralité de ses trente-quatre communes. Ce choix répond à trois considérations :

En premier lieu, la cohérence avec le bassin de vie. Le territoire, issu de la fusion de trois anciennes communautés de communes — Coutach Vidourle, Cévennes Garrigues et Autour de Lédignan — s'organise autour de quatre pôles : Saint-Hippolyte-du-Fort, Quissac, Sauve et Lédignan. Les déplacements quotidiens des familles, les cartes scolaires des trois collèges et l'implantation des services publics dessinent un espace cohérent, que le découpage intercommunal recouvre.

En deuxième lieu, l'homogénéité de la situation territoriale. L'intégralité des trente-quatre communes est classée France Ruralité Revitalisation (FRR). Les indicateurs de pauvreté, de mobilité et d'accès aux services présentent une continuité qui justifie une approche d'ensemble plutôt qu'un périmètre restreint à quelques communes.

En troisième lieu, la coïncidence avec les cadres contractuels existants. Le périmètre du TER est identique à celui de la Convention Territoriale Globale, formalisée par le Projet Social Territorialisé 2023-2027 signé avec la Caisse d'Allocations Familiales du Gard et la Mutualité Sociale Agricole du Languedoc, la Mission Locale, les SIRP et communes déclarés en Accueil Collectif de Mineurs (ACM). Il correspond également au périmètre de la Mission Locale Garrigue Cévennes, qui a été aligné sur celui de l'intercommunalité. Cette superposition permet d'articuler le TER aux instances de gouvernance déjà installées, sans créer de strate supplémentaire.

Il convient de préciser que la Communauté de communes n'exerce pas la compétence scolaire ni celle du périscolaire avant/après l'école et sur le temps méridien. Celles-ci relèvent des communes et des Syndicats Intercommunaux de Regroupement Pédagogique. L'association des communes et des SIRP à la démarche constitue à ce titre une condition de réussite du projet. La CCPC est compétente pour les accueils collectifs de mineurs des mercredis et des vacances scolaires, la petite enfance, le Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfants Parents.

1.3 Commune(s) concernée(s) et établissements scolaires inclus dans le périmètre

Liste des communes concernées (Y COMPRIS COMMUNES SANS ECOLE)
Aigremont, Bragassargues, Brouzet-lès-Quissac, Canaules-et-Argentières, Cardet, Carnas, Cassagnoles, Colognac, Conqueyrac, Corconne, Cros, Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac, Fressac, Gailhan, La Cadière-et-Cambo, Lédignan, Liouc, Logrian-Florian, Maruéjols-lès-Gardon, Monoblet, Orthoux-Sérignac-Quilhan, Pompignan, Puechredon, Quissac, Saint-Bénézet, Saint-Félix-de-Pallières, Saint-Hippolyte-du-Fort, Saint-Jean-de-Crieulon, Saint-Nazaire-des-Gardies, Saint-Théodorit, Sardan, Sauve, Savignargues, Vic-le-Fesq.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité



Communes	Etablissements (1D et 2D)	UAI
Aigremont	Ecole Maternelle	0300143T
Brouzet-lès-Quissac	Ecole Elémentaire	0300291D
Canaules-et-Argentières	Ecole Elémentaire	0300306V
Cardet	Ecole Primaire	0300310Z
Carnas	Ecole Elémentaire	0300312B
Cassagnoles	Ecole Primaire	0301490G.
Corconne	Ecole Primaire	0301663V
Durfort-et-Saint-Martin-de-Sossenac	Ecole Primaire	0300362F
Fressac	Ecole Elémentaire	0301559G
Lédignan	Ecole Primaire	0301266N
Lédignan	Collège	0301747L
Maruéjols-lès-Gardon	Ecole Elémentaire	0300516Y
Monoblet	Ecole Primaire	0300541A
Pompignan	Ecole primaire	0300622N
Quissac	Ecole Maternelle	0300639G
Quissac	Ecole Primaire	0301081M
Quissac	Collège	0300032X
Saint-Bénézet	Ecole Elémentaire	0300686H
Saint-Hippolyte-du-Fort	Ecole Maternelle	0300734K
Saint-Hippolyte-du-Fort	Ecole Elémentaire	0301446J
Saint-Hippolyte-du-Fort	Collège	0300039E
Saint Théodorit	Ecole Maternelle	0300807P
Sauve	Ecole Primaire	0301585K
Sauve	Ecole Elémentaire PRIVEE	0301109T
Savignargues	Ecole Elémentaire	0300837X
Vic-le-Fesq	Ecole Elémentaire	0300905W

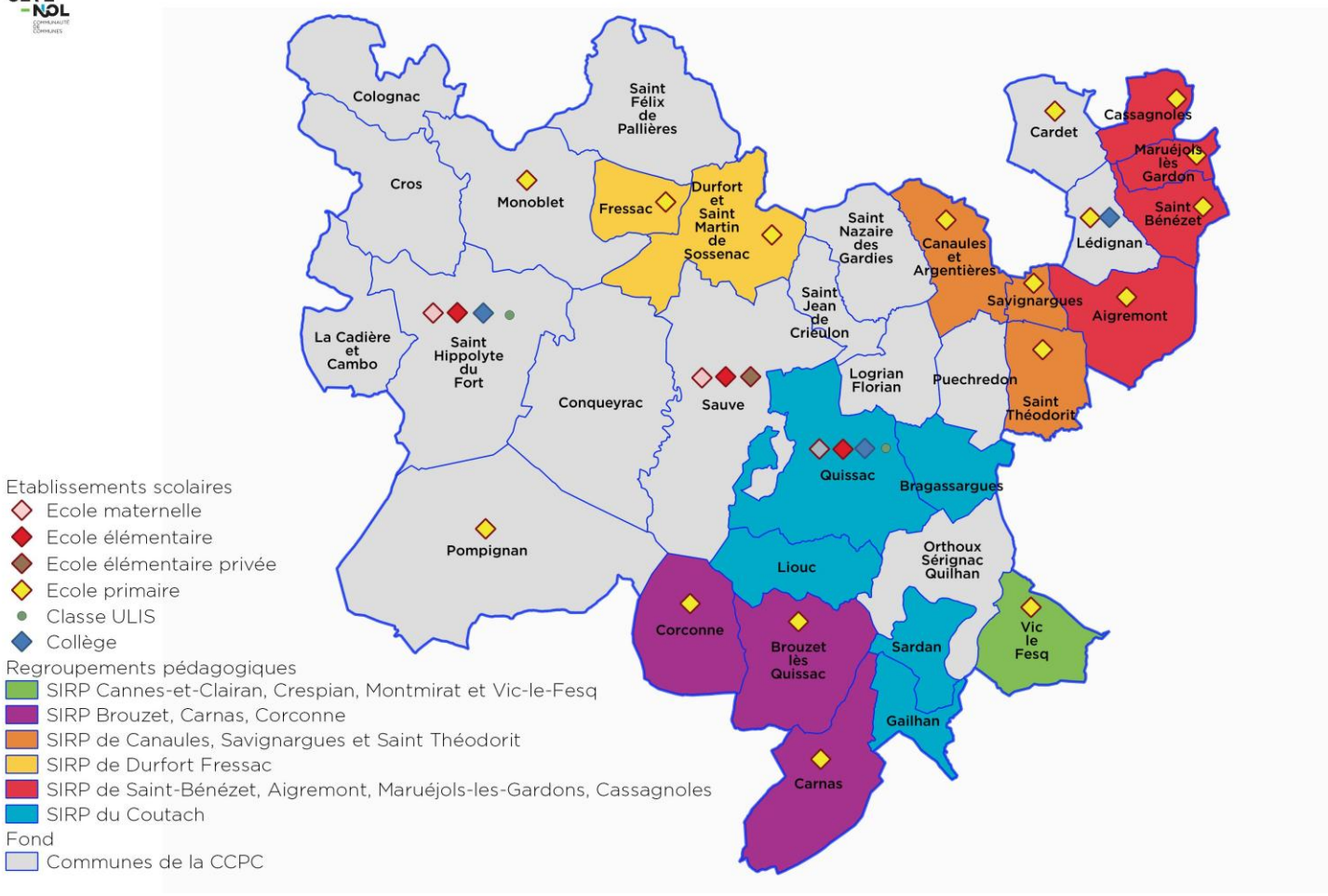
REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité



PIÉMONT CÉVENOL COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Etablissements scolaires du territoire



1.4 Nom et fonction des signataires de la convention TER

- Représentant de l'Éducation nationale : Mme Carole Drucker Godard, rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Montpellier ou son représentant : M Christophe Mauny, DASEN du Gard
- Représentant du préfet Mme Portero-Espert Christine, sous-préfète du Vigan
- Représentant de l'EPCI et des collectivités territoriales : M. Fabien Cruveiller, président de la communauté de communes du Piémont Cévenol.
- Représentant des autres partenaires (ARS, CAF, MSA …) :
  - Principale et Ordonnatrice du Collège de Lédignan, Mme Séverine PANTEL

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



1.5 Nombre d'habitants

22 678 habitants *(Insee, Recensement de la population 2023)*.

La population se répartit entre quatre pôles et une majorité de communes de très petite taille : Saint-Hippolyte-du-Fort compte 3 737 habitants, Quissac 3 528, Sauve 1 988 et Lédignan 1 516, tandis que Puechredon en compte 49, Saint-Nazaire-des-Gardies 80 et Conqueyrac 117.

1.6 Nombre de jeunes de 0 à 25 ans habitant dans le TER

Les moins de vingt ans représentent 21 % de la population du territoire. Les 20-29 ans n'en représentent que 7 %, contre 10 % dans le Gard et 11 % en France, ce qui traduit un départ marqué des jeunes adultes.

(Données issues de l'étude sur la précarité en milieu rural sur la CC du Piémont Cévenol)

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ

2.1 Acteurs ayant participé à la co-construction du diagnostic (CAF, ARS, MSA, collectivité, EN)

Le diagnostic mobilisé pour cette candidature au label TER s'appuie sur la démarche partenariale conduite dans le cadre du renouvellement du Projet Social Territorialisé 2023-2027 du Piémont Cévenol, complétée par une étude commandée en 2024 sur la précarité en milieu rural, ainsi que sur l'évaluation de la Convention Territoriale Globale.

Ont participé à sa co-construction :

Institutions signataires et financeurs

- Caisse d'Allocations Familiales du Gard
- Mutualité Sociale Agricole du Languedoc
- Conseil départemental du Gard — Protection Maternelle et Infantile, Centres Médico-Sociaux des UTASI Cévennes-Aigoual et Camargue Vidourle
- Communauté de communes du Piémont Cévenol — Pôle Vie Locale

Éducation nationale

- DSDEN du Gard
- Inspections de circonscription
- Établissements du second degré du territoire

Collectivités et groupements

- Communes du territoire
- Syndicats Intercommunaux de Regroupement Pédagogique : SIRP du Coutach, SIRP de Brouzet-lès-Quissac / Carnas / Corconne, SIRP de Canaules-et-Argentières / Savignargues / Saint-Théodorit,

Partenaires opérationnels et associatifs

- Mission Locale Garrigue Cévennes, dont le Point Accueil Écoute Jeunes
- Maison des Enfants Extraordinaires (MEEX)
- Relais Loisirs Handicap 30
- Espaces de Vie Sociale du territoire
- Maison de protection des familles
- Communauté professionnelle territoriale de santé (CPTS) entre châtaigne et micocoule

Appui méthodologique

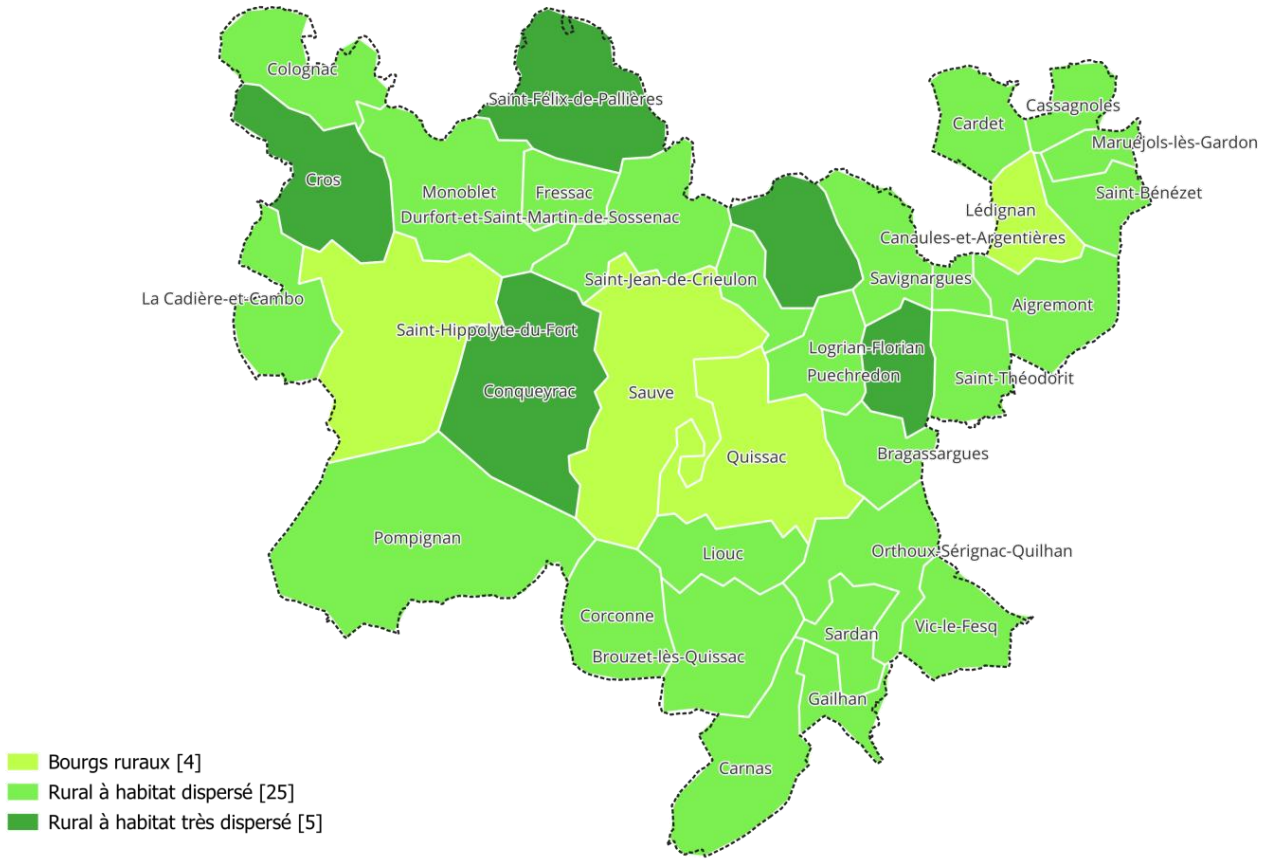
- Projet social territorialisé 2023-2027 (PST)
- Bureau d'études Compas, pour l'analyse des précarités en milieu rural (novembre 2024), sur données INSEE Recensement de la Population et Filosofi 2021

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

2.2 Diagnostic synthétique

Un territoire rural étendu

La communauté de communes Piémont Cévenol ne s'articule pas autour d'une commune centre, mais autour de deux pôles de centralité, Saint-Hippolyte du Fort et Quissac, de deux pôles d'équilibre, Sauve et Lédignan et d'un réseau de villages. Elle tire son identité de ses 34 communes rurales et de ses 22 678 habitants sur 43 000 hectares. L'intégralité des communes est classée en France Ruralité Revitalisation (FRR). Cette configuration territoriale se traduit par une volonté affirmée de développer des services au plus près des besoins de la population. Face à cette dispersion géographique, la collectivité a fait le choix d'un maillage d'équipements et de services fondé sur la proximité et l'itinérance, afin de garantir un accès équitable aux services publics sur l'ensemble du territoire pour une « solidarité intercommunale ».



REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



A- Les compétences d'intérêt communautaire

La Communauté de communes Piémont Cévenol exerce, pour ce qui concerne les enjeux du présent TER, des compétences d'intérêt communautaires en matière d'action sociale, d'emploi-formation, d'enfance-jeunesse et de culture.

Champ de compétence	Compétences d'intérêt communautaire exercées par la Communauté de communes
France Services	• Accès aux droits (hors missions des CCAS) dans les domaines de la vieillesse/retraite, l'emploi, la formation, le logement, la famille, le handicap, la santé, l'énergie, la justice, la citoyenneté, la mobilité… • La mise en œuvre d'accueils de proximité auprès de tout public du territoire • La lutte contre la pauvreté par la mise en place d'actions et d'études intercommunales • Le développement de l'inclusion numérique • Le désenclavement territorial avec la mise à disposition de bureaux auprès des permanenciers de l'Etat et de la société civile • La présence de la France service itinérante intercommunale sur Quissac, Sauve et Lédignan
Emploi – Formation	• Accueil, information et orientation – *en partenariat avec les acteurs institutionnels du secteur*- des demandeurs d'emploi, des jeunes et des employeurs • Accompagnement des parcours d'insertion, de formation, de reconversion et de création d'entreprise • Soutien aux petites entreprises et coordination de l'offre et de la demande d'emploi • Organisation d'ateliers thématiques et d'évènements favorisant le retour à l'emploi • Développement d'antennes de proximité facilitant l'accès à la formation
Enfance - Jeunesse - Parentalité	• La contractualisation de la convention territoriale globale (CTG) et du projet social territorialisé avec la Caf du Gard • Le service public de la petite enfance • Les actions de soutien à la parentalité répondant aux objectifs du projet social territorialisé • La mise en place du Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) itinérant • Organisation de formations à destination des jeunes (BAFA, BAFD, PSC, surveillant de baignade...) • Mise en œuvre d'actions socio-éducatives, socio-culturelles et de prévention en direction des enfants et des jeunes de moins de 25 ans répondant aux objectifs du projet social territorialisé • La coordination et la contractualisation avec tous les partenaires institutionnels ou non, intervenant dans les domaines concernés
Structures d'accueil	• Gestion des établissements d'accueil collectif du jeune enfant (0-6 ans) hors scolaires • Gestion du Relais Petite Enfance (RPE) • Gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) pour les 3-13 ans
Culture	• Equipement culturel : médiathèque intercommunale à Saint-Hippolyte-du-Fort • Programmation et réalisation d'une saison culturelle et d'un festival de jeunes enfants • Etudes présentant un intérêt majeur pour le développement et le rayonnement culturel à l'échelle du territoire intercommunal
Sports	• Equipements sportifs : Stades à Lédignan, Quissac, Sauve et Saint Hippolyte du Fort et Salle multisports, city stade, plateau sportif et centre aquatique à Quissac • L'organisation de manifestations promotionnelles du sport à l'échelle intercommunale

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



B- Les compétence scolaire et périscolaire

La compétence scolaire n'est pas exercée par la Communauté de communes du Piémont Cévenol. Celle-ci relève des communes et, dans plusieurs secteurs du territoire, des Syndicats Intercommunaux de Regroupement Pédagogique (SIRP) qui assurent l'organisation, le fonctionnement et l'investissement des écoles maternelles et élémentaires, primaires.

Ces collectivités assurent également la gestion des temps périscolaires, comprenant :

- l'accueil du matin avant la classe ;
- la restauration scolaire et l'encadrement du temps méridien ;
- l'accueil du soir après la classe ;

Cette répartition des compétences s'inscrit dans l'histoire du territoire et permet de maintenir une offre éducative de proximité au sein des communes rurales.

Niveau de compétence	Acteurs compétents	Missions principales
Scolaire	**Communes et SIRP**	**Gestion des écoles maternelles et élémentaires, primaires entretien et fonctionnement des bâtiments scolaires, équipements et fournitures**
Périscolaire	**Communes et SIRP**	**Accueil du matin, restauration scolaire, temps méridien, accueil du soir, PEDT**
	Communauté de communes Piémont Cévenol	**Accueils de loisirs les mercredis**
Extrascolaire	**Communauté de communes Piémont Cévenol**	**Accueils de loisirs pendant les vacances, actions jeunesse, parentalité, projets éducatifs e Convention territoriale Globale (CTG)**

A ce jour, trois SIRP et une commune sont porteurs d'un PEDT :

- SIRP du Coutach

- SIRP de Canaules, Savignargues, Saint Théodorit

- SIRP de Brouzet lès Quissac, Carnas, Corconne

- Commune de Lédignan

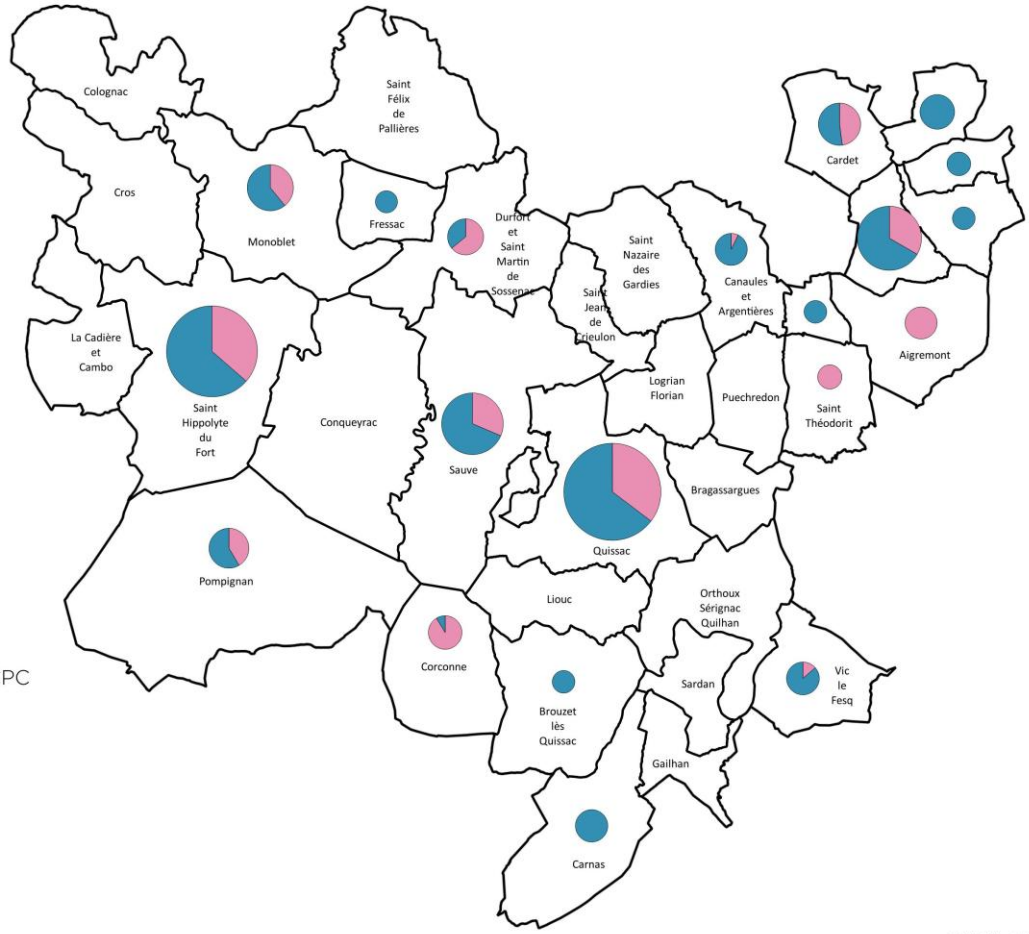
REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité

FRANCE RURALITÉS

PIÉMONT CÉVENOL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre d'enfants par commune ayant un ou des établissement(s) scolaire(s) en 2023



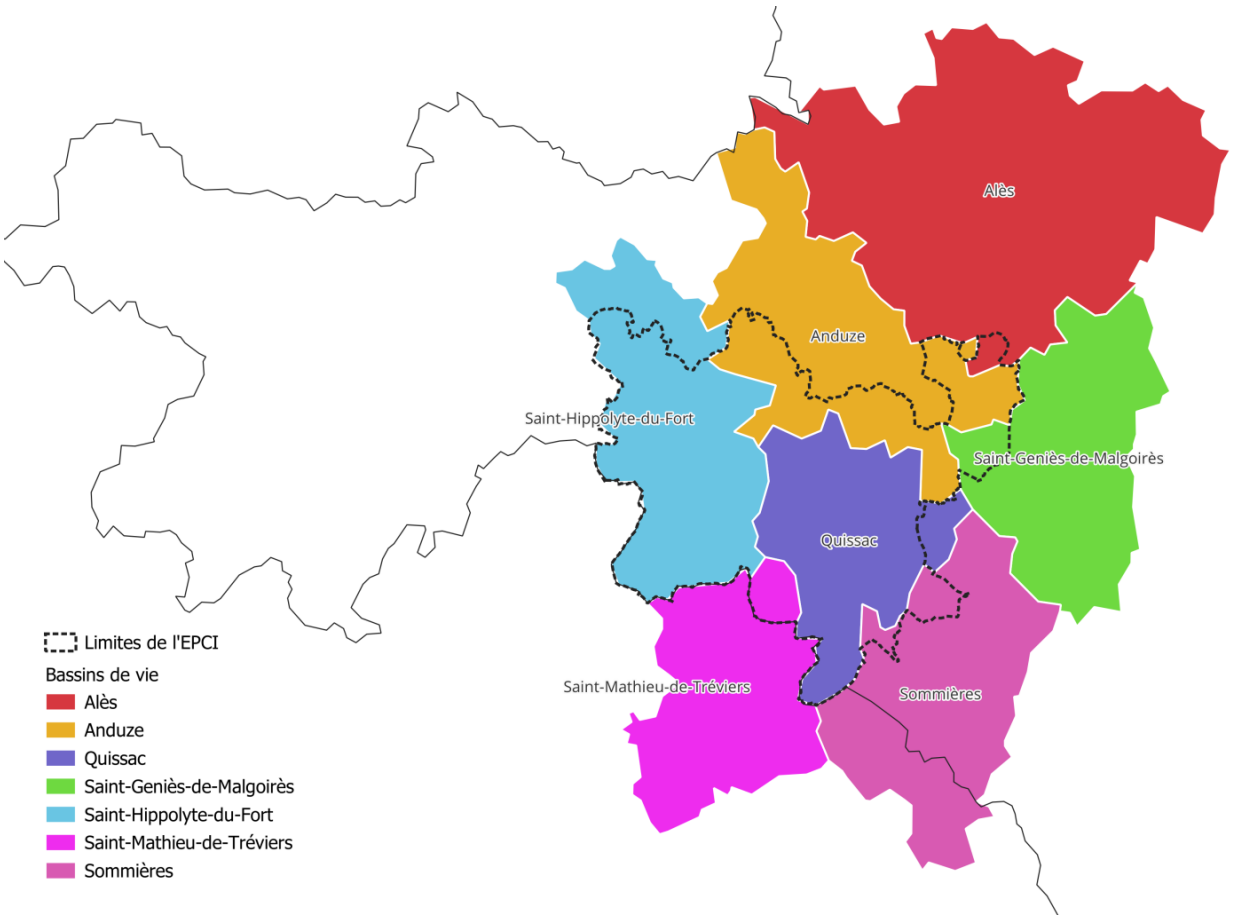
Sources :
https://data.education.gouv.fr/explore/dataset/fr-en-ecoles-effectifs-nb_classes/

Edité le 15/10/2024

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

C- LES EQUIPEMENTS ET SERVICES : ressources sur lesquels s'appuyer

Cf. annexe 1 : CARTOGRAPHIES DU TERRITOIRE ET RESUME DE L'OFFRE D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES



▸ Les structures d'accueil de la petite enfance et de l'enfance

Les structures petite enfance

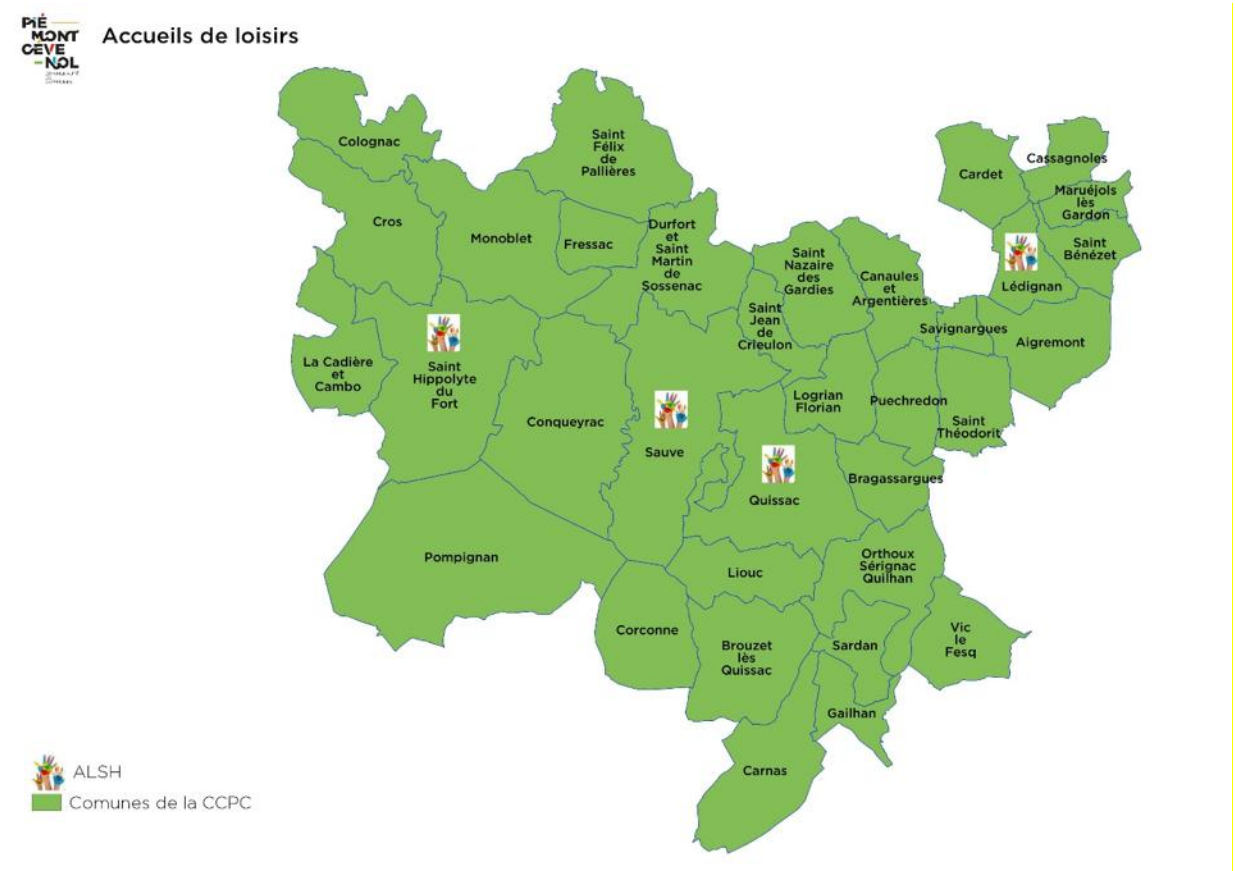
Le territoire dispose de plusieurs structures d'accueil du jeune enfant qui maillent le Piémont Cévenol et contribuent à l'accompagnement des familles dès les premières années de vie de l'enfant. Aux côtés des crèches, le Relais Petite Enfance (RPE) et le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) constituent des ressources importantes pour les familles et les professionnels de la petite enfance. Ils favorisent l'information, l'accompagnement à la parentalité, la socialisation des jeunes enfants et le développement des liens entre les familles et les services du territoire. Au-delà de leur mission d'accueil, ces lieux constituent des acteurs essentiels du repérage précoce des besoins des enfants et des familles, de la socialisation des jeunes enfants et du soutien à la parentalité.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

Dans la perspective du TER, une attention particulière peut être portée aux transitions qui jalonnent le parcours de l'enfant, notamment le passage de la crèche à l'école maternelle. Ces étapes constituent des moments clés pour sécuriser les parcours, favoriser le bien-être et l'adaptation de l'enfant, soutenir les familles et renforcer la continuité éducative entre les différents acteurs intervenant auprès de l'enfant.

Les Accueil de loisirs : des acteurs essentiels de la continuité éducative

La CCPC dispose de 4 structures d'accueil de loisirs réparties sur le territoire, en gestion directe. Elles accueillent les enfants sur les temps extrascolaires pendant les vacances scolaires et sur les temps périscolaires du mercredi.



Les accueils de loisirs contribuent à la continuité éducative entre la famille, l'école et les autres acteurs du territoire. Ils favorisent l'épanouissement des enfants, l'accès aux loisirs, à la culture et à la citoyenneté, tout en participant à la réduction des inégalités et au soutien des familles. Le développement des coopérations entre les accueils de loisirs, les établissements scolaires, les structures petite enfance constitue ainsi un enjeu fort pour construire des parcours cohérents et adaptés aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



Le renforcement des liens entre les structures d'accueil du jeune enfant, de l'enfant, les écoles, les services de santé, les acteurs du soutien à la parentalité et les partenaires éducatifs du territoire représente ainsi un enjeu important pour favoriser des parcours cohérents et adaptés aux besoins des enfants et de leurs familles.

▸ La culture

Malgré une absence d'équipement culturel structurant, le territoire présente une richesse culturelle par ses nombreuses associations ou compagnies et l'animation du réseau par la Communauté de Communes et les communes.

La communauté de communes œuvre en faveur du développement de la culture et des arts vivants sur l'ensemble du territoire. Elle s'organise en quatre pôles :

- L'animation d'un réseau de lecture publique composé d'une médiathèque intercommunale basée sur Saint Hippolyte du Fort et de 17 bibliothèques et médiathèques en réseau réparties sur le territoire. Une navette circule tous les 15 jours afin de permettre à tous les inscrits d'accéder à l'ensemble des ouvrages disponibles.

- Une saison culturelle qui propose tout au long de l'année une programmation pluridisciplinaire itinérante gratuite, au plus près des habitants et ouverte à tous les publics.

- Un festival jeune public « les Z'enfants d'abord », à destination des écoles et des familles : la programmation propose des spectacles jeune public pour des séances scolaires ou familiales, gratuitement sur tout le territoire.

- Des séances de cinéma itinérantes en plein air ou en salle (principalement en saison estivale).

Ces équipements constituent un point d'appui direct pour la démarche éducative : ce sont, dans bien des communes, les seuls lieux culturels accessibles sans voiture, et les seuls espaces où une classe peut être accueillie. Ils sont déjà partenaires des établissements scolaires, notamment dans le cadre de la Rencontre littéraire de la jeunesse piémontaise, qui associe chaque année les classes de cinquième des trois collèges.

▸ L'animation de la vie Sociale

Il n'y a pas de centre social sur le territoire mais trois associations du territoire sont agréées Espace de Vie Sociale (EVS) : l'ALASC à Lédignan, l'EAV à Saint Hippolyte du Fort, Lo Quinquet à Monoblet.

▸ Les sports

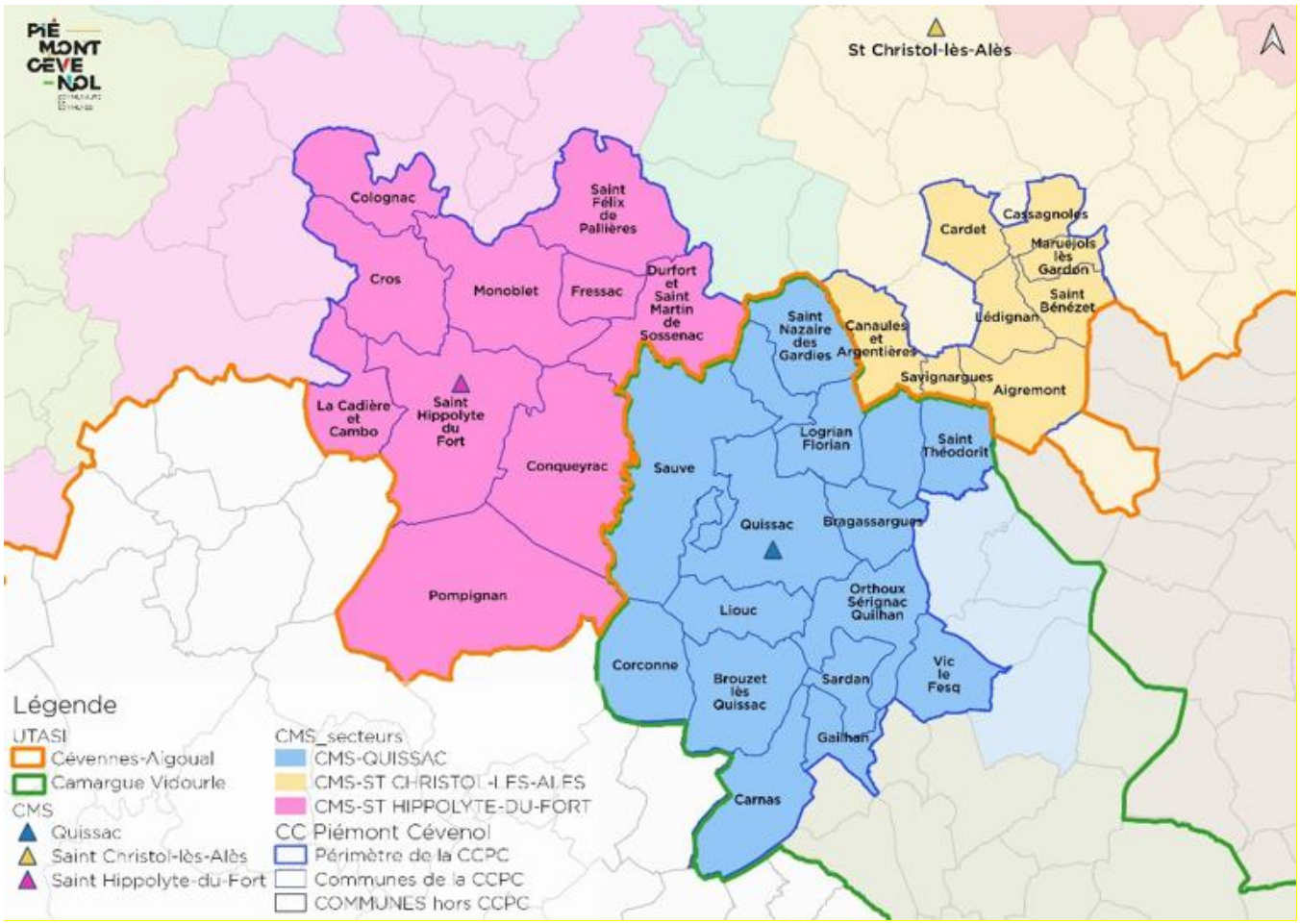
Le service des Sports de la CCPC coordonne les mises à disposition aux usagers, crée et accompagne les actions sportives sur le territoire. Aider au développement de la pratique sportive, promouvoir les valeurs du Sport et accompagner les acteurs sportifs du territoire sont les axes de la politique sportive menée par la communauté de communes du Piémont Cévenol.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

La CCPC met notamment à disposition des établissements scolaires le centre aquatique intercommunal à Quissac de mai à début juillet et en septembre et les autres équipements sportifs dont elle a la gestion.

▸ La santé et l'accompagnement des familles

Les communes du Piémont Cévenol se trouvent sur deux UTASI différentes : Cévennes-Aigoual et Camargue Vidourle. Elles dépendent de trois secteurs de CMS et PMI dont deux se trouvent sur le territoire.



Le point d'accueil et d'écoute de la Mission Locale Garrigue Cévennes

La mission du Point d'Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) soutenue par la CAF est assurée par la Misson Locale Garrigue Cévennes. Un psychologue clinicien est à l'écoute des jeunes de 12 à 25 ans et/ou de leurs parents pour les aider, les

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

accompagner, les soutenir, les informer. Ce dispositif est anonyme et gratuit. Trois permanences se trouvent sur le territoire.

La CPTS « entre châtaigne et micocoule »

La communauté professionnelle territoriale de santé couvre la quasi-totalité des communes de l'intercommunalité et contribue à la coordination des acteurs de santé à l'échelle du territoire. Elle représente un levier important pour développer des actions partenariales en faveur du bien-être, de la santé mentale, de la prévention des conduites à risque et de l'amélioration de l'accès aux services de santé sur l'ensemble du territoire. Le territoire bénéficie également de la présence de deux Maisons de Santé Pluriprofessionnelles à Quissac et à Sauve, qui contribuent à structurer l'offre de soins de proximité et les coopérations entre professionnels.

Le Relais Loisirs Handicap 30

Le RLH30 intervient dans les accueils de loisirs du Piémont Cévenol pour l'accompagnement de l'inclusion d'enfants en situation de handicap, le prêt de malles pédagogiques.

La MEEX

La Maison des Enfants extraordinaires, qui se situe sur la commune de Sauve, conçoit et propose des soins et des services pour les enfants, pour leurs familles, mais aussi pour les professionnels du territoire qui les accueillent au quotidien dans les crèches, les écoles, les collectivités, ou encore dans les maisons de santé. Elle a développé le label « crèche sentinelle » et a contractualisé avec les crèches du territoire pour le repérage précoce des troubles du neurodéveloppement.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

▸ Les déplacements

Les transports en communs

Le réseau de transports LiO est organisé par la Région Occitanie. Hors transports scolaires, des lignes régulières d'autocars traversent le territoire. Seulement 11 communes sur les 34 sont desservies par une ligne de bus.



▸ La voie verte et les déplacements à vélo

Un réseau cyclable existe entre Saint-Hippolyte du Fort, Sauve et Quissac, Quissac et Lézan, Saint-Hippolyte du Fort Ganges, Anduze et Cardet. Il est orienté vers les déplacements de loisirs mais permet aussi d'accéder aux services de proximité des pôles du territoire.

Cette organisation des mobilités constitue un enjeu pour l'accès des jeunes aux formations, aux activités sportives, culturelles et de loisirs ainsi qu'aux espaces de socialisation situés en dehors de leur commune de résidence.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

D- CONSTATS

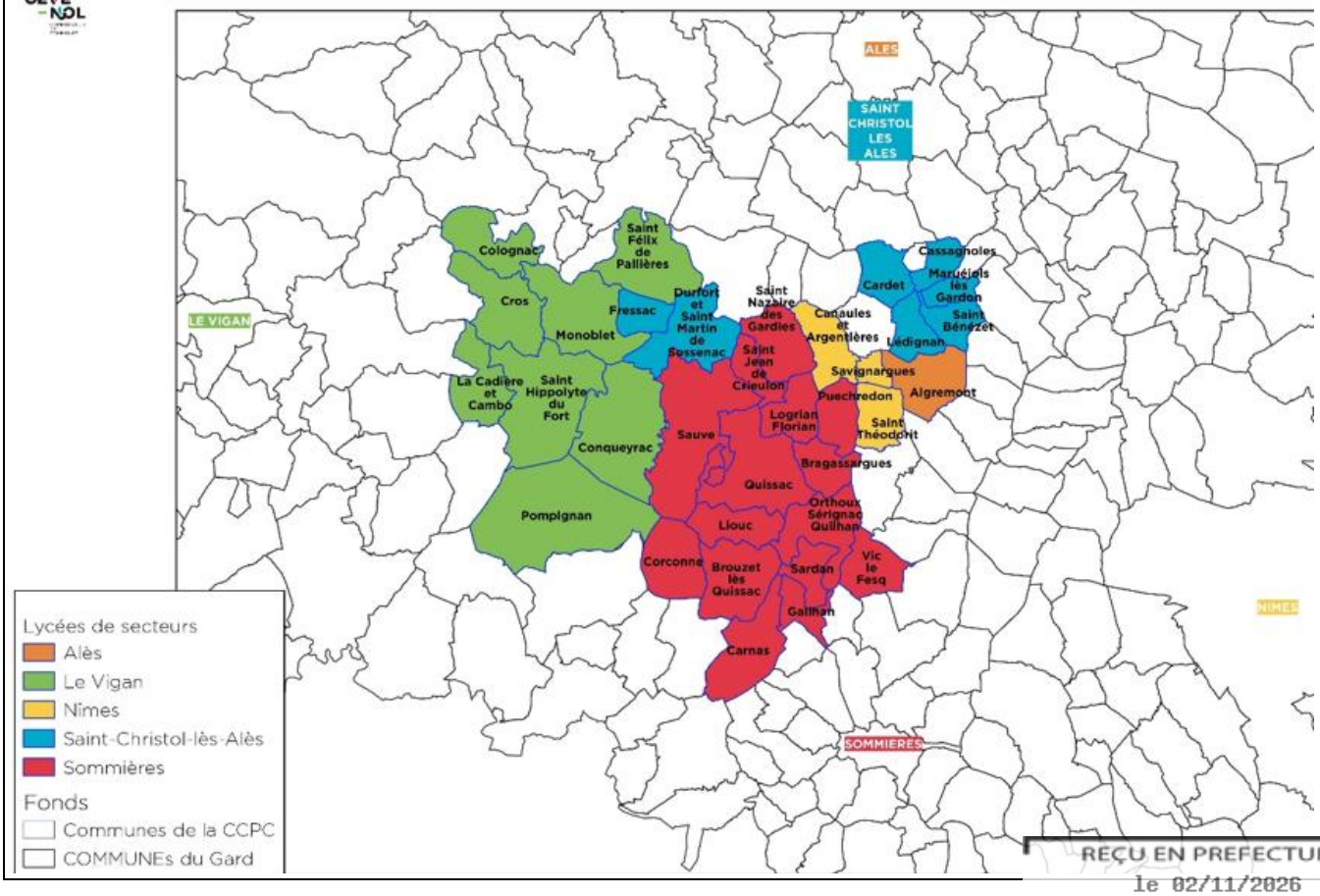
Des jeunes qui grandissent sur le territoire, mais qui le quittent pour se former

Les moins de 20 ans représentent 21 % de la population et les plus de 65 ans 32 %. Les 20-29 ans, en revanche, ne comptent que pour 7 %, contre 10 % dans le Gard et 11 % au niveau national. Le territoire accueille des familles avec enfants mais peine à retenir une partie de ses jeunes adultes, faute d'offre de formation, de logement et d'emploi accessibles sur place.

En 2021, le premier degré scolarise 1 771 élèves, dont 621 en maternelle, 1 132 en élémentaire et 18 en ULIS, répartis sur 25 communes disposant d'au moins un établissement, avec six regroupements pédagogiques couvrant dix-sept communes. Les trois collèges du territoire — Lédignan, Quissac et Saint-Hippolyte-du-Fort — accueillent 1 196 élèves.

Une fois le collège achevé, les élèves doivent quitter le territoire Intercommunal pour aller étudier dans un lycée. Les lycées dont dépendent le territoire sont : Le Vigan, Alès, Sommières, Nîmes et Saint Christol lès Alès. Les trajets en transports en commun peuvent être longs (parfois plus d'une heure). Certains élèves font les trajets quotidiens domicile-établissement scolaire, d'autres prennent l'option de l'internat. Les établissements d'enseignements supérieurs se trouvent aussi hors territoire.

Lycées de secteurs du territoire



REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



Un territoire rural attractif mais marqué par des fragilités sociales

Le territoire connaît une croissance démographique modérée (+4,2 % entre 2015 et 2021), alimentée principalement par l'arrivée de nouveaux habitants. Toutefois, cette dynamique s'accompagne d'un vieillissement important : les personnes de plus de 60 ans représentent près d'un tiers de la population tandis que les jeunes adultes sont sous-représentés.

Les ménages sont de plus en plus petits. Un tiers est composé d'une personne seule, souvent retraitée, et les familles monoparentales sont en progression. Cette évolution constitue un facteur de risque susceptible d'accentuer les situations d'isolement social et de vulnérabilité.

Des fragilités socio-économiques concentrées sur certains publics

Dans le cadre du Pacte local des solidarités, la Communauté de communes du Piémont Cévenol a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt consacré à la lutte contre la pauvreté et la précarité en milieu rural. Les travaux engagés à cette occasion mettent en évidence des enjeux convergents avec ceux identifiés dans le cadre de la démarche TER, notamment en matière de santé, de jeunesse, d'insertion, d'illettrisme/illectronisme ainsi que d'accès aux droits et à la culture. Les données ci-dessous sont issues du diagnostic territorial réalisé par le cabinet Compas en 2024.

Le territoire se caractérise par un niveau de vie globalement modeste :

- Niveau de vie médian : 1 762 € par mois ;
- 19 % de la population sous le seuil de pauvreté, soit environ 3 930 habitants ;
- Près de 2 000 personnes supplémentaires en situation de "quasi-pauvreté", juste au-dessus du seuil de pauvreté ;
- 13 % des ménages bénéficiaires des minima sociaux.

Ces caractéristiques appellent une attention particulière à l'égard de certains publics susceptibles de rencontrer des difficultés liées à l'accès aux droits, à l'isolement social, aux parcours d'insertion ou aux équilibres familiaux.

Des enjeux spécifiques pour certains publics

> Les familles monoparentales

Les familles monoparentales apparaissent comme l'un des publics les plus fragiles :

- Elles représentent plus d'un quart des familles avec enfants (26.6%) ;
- 37 % des personnes vivant dans une famille monoparentale vivent sous le seuil de pauvreté (contre 15% de ceux vivant dans un couple parental)
- 77 % des familles monoparentales sont composées de femmes avec enfant(s).

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



Ces données mettent en évidence des enjeux importants en matière d'égalité des chances, d'accès aux droits, de soutien à la parentalité et d'accompagnement des parcours des enfants et des jeunes. Elles soulignent également la nécessité de proposer des réponses adaptées pour sécuriser les parcours des familles les plus fragiles et favoriser leur accès aux ressources éducatives, culturelles, sportives et de santé du territoire.

> Les jeunes

Les jeunes sont confrontés à plusieurs facteurs de fragilités socio-économiques. Une part importante des jeunes connaît des difficultés d'accès à l'emploi, à la formation ou à l'autonomie. La précarité touche davantage cette tranche d'âge que le reste de la population :

- 27 % des moins de 30 ans vivent sous le seuil de pauvreté ;
- 21 % des 15-24 ans ne sont ni en emploi ni en formation (NEET) soit 400 jeunes ;
- 9 % sont en situation de décrochage scolaire soit 170 jeunes ;
- Plus de la moitié des jeunes salariés occupent un emploi précaire.

Ces éléments soulignent l'importance de développer des réponses coordonnées en matière d'orientation, d'accompagnement vers l'autonomie, de santé et d'insertion, afin de sécuriser les parcours des jeunes et de leur permettre d'accéder aux mêmes opportunités, quel que soit leur lieu de vie ou leur situation sociale.

Le Piémont Cévenol est un territoire rural attractif et en croissance démographique, qui présente néanmoins plusieurs défis liés à sa structure démographique et sociale : vieillissement de la population, niveau de vie globalement modeste, taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale, fragilité accrue de certains publics, notamment les familles monoparentales et les jeunes, ainsi que des enjeux d'accès aux droits et aux services liés à la ruralité.

Ces caractéristiques soulignent l'importance de renforcer les actions en faveur de la cohésion sociale, de l'égalité des chances, de l'accompagnement des familles, de l'émancipation des jeunes et de l'accès effectif aux droits, à la santé, à la culture et aux services sur l'ensemble du territoire. Elles invitent également à maintenir une vigilance particulière en matière de prévention et de repérage des situations de vulnérabilité pouvant affecter les parcours des enfants, des jeunes et des familles.

Une organisation des déplacements fortement appuyée sur l'automobile

Le territoire se caractérise par une très faible densité du réseau de transport collectif et la forte dépendance à l'automobile :

- 55 % des actifs résidant sur la CC du Piémont Cévenol travaillent hors du territoire ;
- Les déplacements domicile-travail se font quasi exclusivement en voiture (94% des actifs travaillant hors de leur commune).

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

Cette dépendance constitue un facteur de vulnérabilité en milieu rural. L'absence de véhicule ou les difficultés de mobilité peuvent limiter l'accès à la formation et à l'emploi, aux soins, aux services publics, aux dispositifs d'aide.

L'Inclusion numérique : un enjeu transversal

L'étude conduite en 2024 indique une certaine fragilité du territoire face aux usages numériques qui interroge sur l'accès aux droits, à l'information, à la culture et aux services du quotidien. Associées à des difficultés de maîtrise de l'écrit, ces situations peuvent également limiter le rôle des parents dans l'accompagnement de la scolarité et des parcours de leurs enfants. Cet enjeu invite le TER à réfléchir aux actions de prévention, de médiation et d'accompagnement permettant de renforcer l'autonomie des familles et de garantir un accès équitable aux ressources éducatives, culturelles et citoyennes du territoire.

L'analyse du territoire met en évidence plusieurs enjeux structurants pour le TER : accompagner les transitions des parcours éducatifs, soutenir les familles, favoriser l'accès aux droits et aux services dans un contexte rural, renforcer la prévention et la promotion de la santé, faciliter l'émancipation et l'autonomie des jeunes, et garantir un accès équitable à la culture, au numérique et aux opportunités éducatives sur l'ensemble du territoire. Ces enjeux appellent une coopération renforcée entre les acteurs éducatifs, sociaux, sanitaires, culturels et institutionnels afin de construire des réponses coordonnées au bénéfice des enfants, des jeunes et de leurs familles.

E- LA COOPERATION TERRITORIALE

Cf. Annexe 2 : Schéma de la gouvernance permettant de visualiser la mise en synergie des acteurs

Au regard des constats partagés, le Piémont Cévenol dispose d'atouts importants pour répondre aux enjeux identifiés. Le territoire bénéficie d'un réseau diversifié d'acteurs intervenant dans les champs de la petite enfance, de l'éducation, de la jeunesse, de la parentalité, de la santé, de l'accès aux droits, de la culture, du sport et de la prévention.

Cette richesse partenariale s'appuie sur plusieurs cadres de coopération complémentaires. Le **Projet Social Territorialisé** 2023-2027, décliné notamment à travers la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue avec la CAF, constitue la feuille de route des politiques sociales et familiales du territoire. Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) permet quant à lui de coordonner les actions de prévention et de promotion du vivre-ensemble. Le Territoire Éducatif Rural (TER) viendrait compléter cette architecture partenariale en offrant un cadre de coopération spécifique aux enjeux éducatifs et à la coéducation.

Ces trois démarches reposent sur une ambition commune : **relier les politiques publiques, aligner les actions et coordonner les acteurs** au service des habitants et des parcours de vie.

Dans ce contexte, l'enjeu du TER n'est pas de créer de nouveaux dispositifs, mais de renforcer l'articulation entre les acteurs, de favoriser l'interconnaissance et de construire une vision partagée des parcours de l'enfant, du jeune et de sa famille. La **coopération éducative** apparaît ainsi comme un levier essentiel pour accompagner les transitions de

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



parcours, renforcer l'égalité d'accès aux ressources du territoire et apporter des réponses cohérentes aux besoins des enfants, des jeunes et de leurs familles.

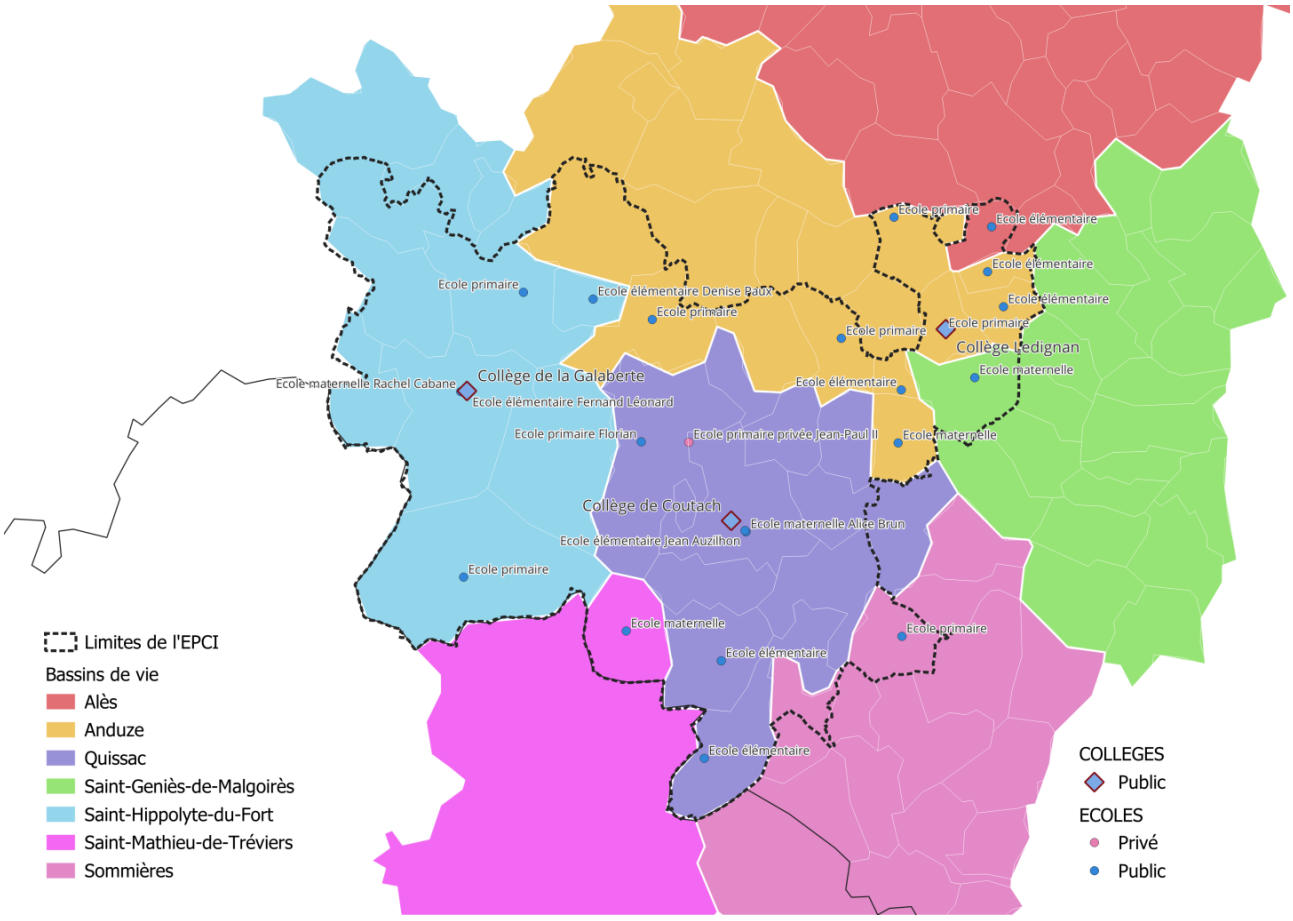
REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

2.3 Principaux enjeux identifiés (accès aux services, mobilité, offre culturelle...)

Les constats réalisés mettent en évidence plusieurs défis structurants pour le territoire. Ils concernent à la fois l'accompagnement des transitions qui jalonnent les parcours des enfants, des jeunes et de leurs familles, l'accès aux ressources et aux services du territoire, ainsi que le renforcement des coopérations entre acteurs.

Enjeu 1 — Prévenir l'orientation par défaut et le décrochage

Cent soixante-dix jeunes en décrochage, quatre cents jeunes ni en emploi ni en formation, une entrée précoce dans un emploi précaire et l'absence de lycée (Voir carte ci-dessous) sur le territoire dessinent un même mécanisme : faute d'information, de visibilité sur les filières et de mobilité, l'orientation se joue par défaut. L'enjeu est d'intervenir plus tôt dans la scolarité, dès la sixième et la cinquième, avant que les choix ne se referment, et de rendre visibles sur le territoire des ressources d'information, d'orientation, voire de mobilité ou d'accueil à créer aujourd'hui concentrés à l'extérieur.



REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



Enjeu 2 — Renforcer l'accès aux soins et le repérage précoce

Le cumul de la pauvreté des familles, de l'éloignement des ressources spécialisées et de la répartition du territoire entre deux circonscriptions médico-sociales retarde le repérage et fragilise la continuité des parcours. L'enjeu est de structurer une coopération entre l'École, les acteurs de santé et les services de la collectivité, en s'appuyant sur les ressources existantes, et de construire une culture commune du repérage entre professionnels de l'éducation, de l'animation et de la santé.

Enjeu 3 — Structurer l'accès à la culture en parcours cohérent

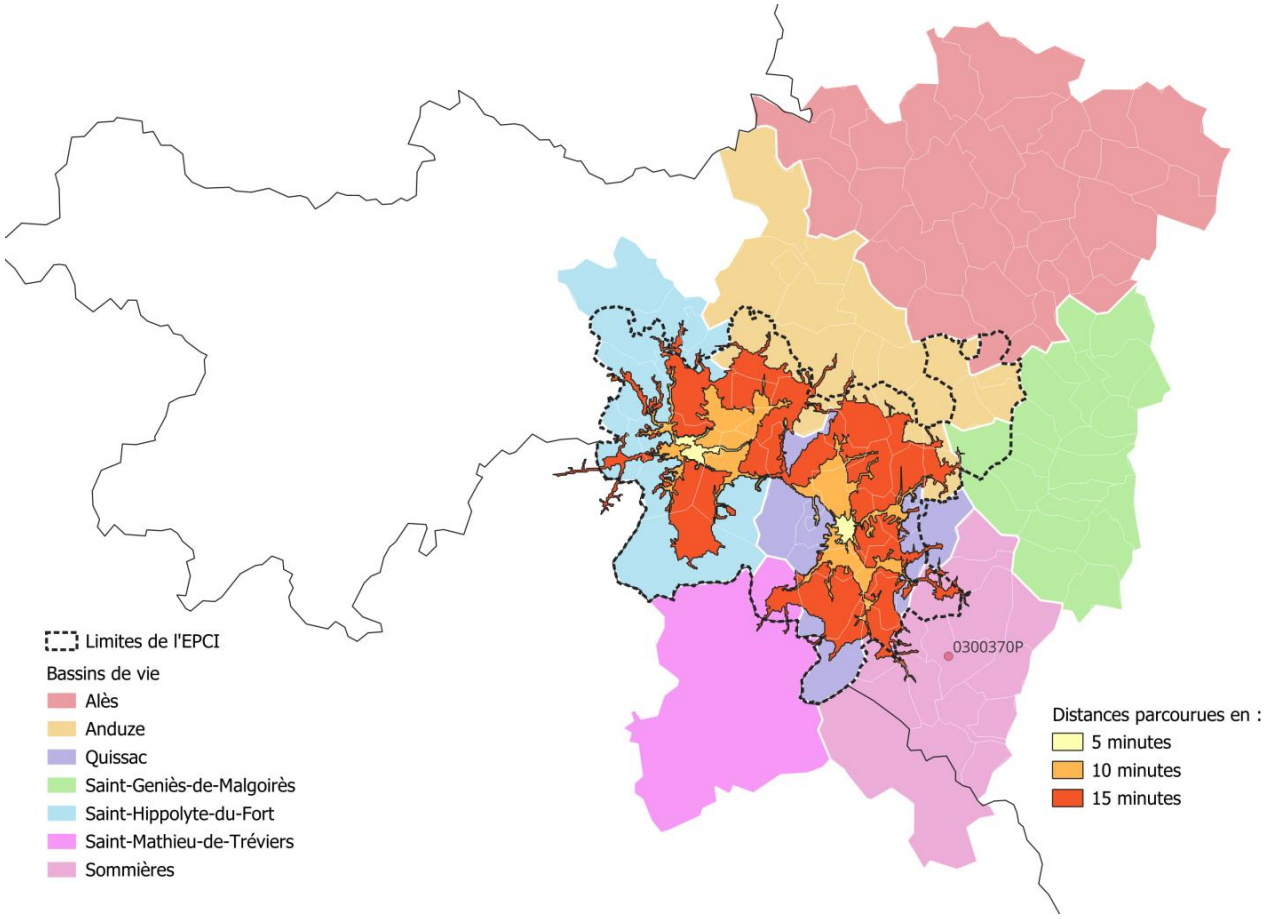
L'offre culturelle du territoire est réelle mais dispersée, et son accès dépend largement de l'initiative de chaque établissement. L'enjeu est de garantir à chaque cohorte d'élèves un socle d'expériences artistiques et culturelles, en articulant l'offre intercommunale existante avec les parcours scolaires, et en renforçant la continuité entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Enjeu 4 — Lever le frein de la mobilité

Vingt-trois communes sur trente-quatre ne disposent d'aucune desserte en transport collectif. La mobilité conditionne l'accès à l'ensemble des autres priorités : elle constitue moins un axe autonome qu'une condition de réussite transversale du projet, à intégrer dans la conception de chaque action, par l'itinérance des dispositifs comme par l'organisation des déplacements.

Sur la carte ci-dessous, on observe très clairement l'enjeu et le frein liés à la mobilité, à l'autonomie, à l'impact que cela peut avoir sur les décisions d'orientation, d'autocensure, si la famille ne dispose pas de véhicules.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



Enjeu 5 — Garantir l'accès à l'information et aux droits des familles

Dans un territoire exposé à la rupture numérique, où deux mille ménages ont des enfants scolarisés et où la moitié de la pauvreté est contenue par des prestations conditionnées à des démarches dématérialisées, l'accès à l'information constitue un enjeu d'égalité. Il concerne autant les familles, dans leurs démarches scolaires et sociales, que les jeunes eux-mêmes dans leur accès à l'information sur l'orientation.

Enjeu transversal — Consolider la coopération entre acteurs éducatifs

L'éclatement de la compétence scolaire entre communes et SIRP, la coexistence de plusieurs cadres contractuels et la diversité des intervenants auprès des enfants appellent une culture professionnelle partagée. La formation commune des professionnels du périscolaire, de l'extrascolaire, des ATSEM et des personnels de l'Éducation nationale constitue à ce titre un levier structurant, identifié comme prioritaire par les partenaires.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

3. ENJEUX ET OBJECTIFS DU PROJET TER

3.1 Enjeux spécifiques identifiés

Le diagnostic met en évidence un enjeu majeur autour des parcours des jeunes. Sur le Piémont Cévenol, les jeunes entrent plus tôt dans la vie active, se forment moins longtemps et occupent des emplois plus instables qu'ailleurs. Cent soixante-dix jeunes sont en situation de décrochage, quatre cents ne sont ni en emploi ni en formation, et les 20-29 ans ne représentent que 7 % de la population. L'absence de lycée, l'éloignement des pôles d'information et la dépendance automobile conduisent à des orientations subies plutôt que choisies.

Ce constat s'inscrit dans un contexte de pauvreté rurale : 19 % de la population sous le seuil de pauvreté, 27 % des 11-17 ans en famille monoparentale, une moitié de la pauvreté contenue par des prestations sociales conditionnées à des démarches dématérialisées, dans un territoire fortement exposé à la rupture numérique.

Trois enjeux structurent la démarche : prévenir l'orientation par défaut en intervenant plus tôt dans la scolarité et en rendant visibles sur le territoire des ressources d'information aujourd'hui concentrées à l'extérieur ; renforcer le bien-être, l'accès aux soins et le repérage précoce ; structurer l'accès à la culture et en parcours cohérent et continus entre les différents temps de vie de l'enfant et du jeune.

3.2 Objectifs généraux

– Faire converger les temps de vie de l'enfant. Articuler temps scolaire, périscolaire et extrascolaire autour d'objectifs éducatifs partagés, en s'appuyant sur les instances existantes du Projet Social Territorialisé plutôt qu'en créant un dispositif parallèle.

– Repérer plus tôt les fragilités. Resserrer le maillage entre la petite enfance, l'école et les professionnels de santé pour que les difficultés soient identifiées et accompagnées avant qu'elles ne se traduisent dans les parcours.

– Rendre les ressources accessibles là où vivent les enfants et les jeunes. Privilégier l'itinérance et le maillage dans la conception de chaque action, pour que la mobilité ne détermine pas l'accès.

– Renforcer l'existant avant de créer. Le plan d'action combine consolidation de dispositifs éprouvés sur le territoire et actions nouvelles ciblées sur les manques identifiés.

– Construire une culture professionnelle commune entre les intervenants auprès des enfants — enseignants, ATSEM, animateurs du périscolaire et de l'extrascolaire, professionnels de santé et du médico-social — et associer les familles à cette dynamique.

– Donner aux jeunes un pouvoir d'agir sur leur parcours, en développant leur connaissance de soi, des métiers et des ressources mobilisables.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

Trois priorités obligatoires :

3.3 Orientation

L'orientation constitue la priorité principale du Territoire Éducatif Rural du Piémont Cévenol, au regard des indicateurs de décrochage et d'insertion.

Ce qui existe et sera renforcé

Le forum des métiers, organisé avec les collèges et le service Emploi Formation de la CCPC, sera repositionné plus tôt dans la scolarité, sur les niveaux de sixième et de cinquième, et réorienté vers la découverte des familles de métiers et la connaissance de soi, plutôt que vers le seul choix de filière. Le Relais Emploi, labellisé Service Public Régional de l'Orientation et implanté à Saint-Hippolyte-du-Fort, Sauve et Quissac, sera mobilisé comme ressource d'appui. Le dispositif Devenir Animateur, qui forme des jeunes du territoire à l'animation et débouche sur des emplois dans les accueils de loisirs intercommunaux, illustre une logique de découverte professionnelle par l'expérience qu'il convient de valoriser et d'étendre.

Ce qui sera créé

Un Point Information Jeunesse itinérant intervenant sur les trois collèges, afin de rapprocher des jeunes une information fiable et neutre sur l'orientation, la formation, la mobilité, la santé et l'accès aux droits. La démarche de labellisation « Information Jeunesse » sera engagée avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du Gard.

Cordées de la réussite

Une cordée sera constituée à l'échelle du Territoire Éducatif Rural, l'établissement tête de cordée étant identifié en lien avec les personnels de direction et les services académiques.

Pour le collège de Coutach à Quissac, une cordée existe déjà avec l'Université de Nîmes, une cordée est envisagée avec le lycée de Sommières, avec le BTS métiers de l'eau. À voir, effectivement une autre cordée avec le lycée Prévert de Saint Christol lès Alès qui propose un internat d'excellence dont la vocation est l'accueil des jeunes issus de territoires ruraux.

Pour le collège de Lédignan, une cordée existe avec le lycée Jean-Baptiste Dumas dont l'objectif est "Ambition scolaire et ouverture culturelle". Il serait aussi intéressant d'intégrer la cordée du lycée Prévert car les élèves de 3ème du collège "choisissent" une orientation de proximité vers ce lycée.

Renforcer la maîtrise des fondamentaux au regard des résultats des évaluations nationales et du DNB. Renforcer l'ambition scolaire et faire évoluer le rapport des élèves aux mathématiques et aux sciences (au collège de Lédignan, 1 élève sur 2 en début de 6°, ne maîtrise pas les attendus des évaluations nationales en mathématiques). À partir des besoins repérés des élèves, proposer des situations pour faire vivre les sciences et les mathématiques (modélisation de problèmes, démarche scientifique…) au travers de projets inter-degré concrets (préservation de l'eau, la biodiversité, l'énergie et le climat..) en lien avec les partenaires locaux (syndicat des eaux…). Lutter contre les inégalités et certains

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



stéréotypes (de classe, de genre…). Mettre en œuvre le programme EVARS sur la thématique des stéréotypes (partenariat avec l'ADOSEN).

Objectifs mesurables

- Résultats aux évaluations nationales et DNB
- Réduire la part des jeunes de 15 à 24 ans en situation de décrochage
- Augmenter le nombre d'élèves ayant bénéficié d'au moins une action d'information sur l'orientation avant la classe de quatrième
- Développer les liens entre établissements scolaires et acteurs économiques locaux

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



3.4 Santé et bien-être

Ce qui existe et sera valorisé

La Maison des Enfants Extraordinaires, implantée à Sauve, constitue une ressource rare en milieu rural sur le repérage et l'accompagnement des troubles du neurodéveloppement. La Crèche Sentinelle articule accueil du jeune enfant et repérage précoce, dans une logique de prévention. Le Point d'Accueil et d'Écoute Jeunes, porté par la Mission Locale Garrigue Cévennes, assure des permanences sur trois communes. Le Relais Loisirs Handicap 30 intervient dans les accueils de loisirs pour soutenir l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Ce qui sera construit

Une action de prévention coconstruite avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé, articulant prévention, repérage et orientation vers les professionnels de santé, sur les temps scolaires et extrascolaires. Le contenu précis sera arrêté avec la CPTS et l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Une expérimentation relative à l'aisance aquatique, au savoir nager et à la prévention des noyades, sur le volet santé et sport ciblera prioritairement les enfants de quatre à six ans sur les temps d'accueil de loisirs. Sa faisabilité est conditionnée à l'accès à un bassin et à la disponibilité de personnels qualifiés.

Une formation interprofessionnelle associant enseignants, ATSEM, animateurs du périscolaire et de l'extrascolaire, portant sur le repérage des situations de fragilité et le développement des compétences psychosociales, en articulation avec le comité territorial du Gard.

Développer le Savoir rouler à vélo en s'appuyant sur la proximité de la voie verte, véritable ressource du territoire. Ce programme éducatif permet d'apprendre aux enfants à se déplacer en sécurité en intégrant des notions de mobilité douce et de citoyenneté. La pratique régulière d'une activité physique est un levier essentiel de bien-être. Développer ou généraliser l'action "10 de conduite" ou partenariat avec l'ADATEEP ou Energie jeunes.

Objectifs mesurables

- Augmenter le nombre de professionnels formés au repérage des situations de fragilité
- Réduire les délais entre repérage et orientation vers une structure adaptée
- Renforcer le taux d'enfants sachant nager à l'entrée en sixième

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



3.5 Culture

Ce qui existe et sera renforcé

La Rencontre littéraire de la jeunesse piémontaise, qui fêtera sa dixième édition et associe les classes de cinquième des trois collèges, sera étendue au premier degré. Le festival jeune public Les Z'enfants d'abord, la saison culturelle itinérante et le cinéma itinérant seront articulés aux parcours scolaires plutôt que proposés au fil de l'eau. Le réseau de lecture publique — médiathèque intercommunale, dix-sept bibliothèques et navette bimensuelle — constitue le principal maillage culturel du territoire et sera mobilisé comme support de projets.

Ce qui sera créé ou étendu

Un projet danse associant accueils de loisirs, Relais Petite Enfance et écoles, construit sur le principe de la continuité entre les temps de vie de l'enfant. Le dispositif Un poussin à l'école, conduit par le service Enfance Jeunesse, sera étendu comme support d'éveil scientifique et de lien entre l'école et son environnement.

Structuration d'ensemble

Le Territoire Éducatif Rural engagera la construction d'un parcours d'éducation artistique et culturelle à son échelle. L'objectif est qu'à terme, chaque élève bénéficie au cours de sa scolarité d'un socle d'expériences communes, quelle que soit sa commune de scolarisation. Favoriser, coordonner, encourager les résidences d'artistes déjà existantes.

La démarche sera progressive : un premier niveau de classe sera concerné dès la première année, avec les ressources déjà itinérantes du territoire — médiathèques de Quissac et de Saint-Hippolyte-du-Fort et réseau des bibliothèques, saison culturelle, cinéma itinérant — avant élargissement sur la durée de la labellisation.

Faire territoire et ouvrir les horizons : le TER pourra s'inscrire dans une réflexion plus large sur l'École de demain fondée sur le renforcement du maillage culturel territorial vers une ambition européenne. Les mobilités virtuelles pourront se développer grâce au déploiement de projets E Twinning. Un Consortium Erasmus pourra être constitué afin de faciliter l'accès aux mobilités européennes des élèves et des personnels. Chaque collègue pourrait demander une accréditation ERASMUS + pour les mobilités de groupe : un bel avantage est la gratuité totale pour les familles lors des mobilités.

Objectifs mesurables

- Part des élèves ayant bénéficié d'au moins une action culturelle dans l'année
- Nombre d'écoles engagées dans un projet culturel co-construit , projet E twinning
- Fréquentation des rendez-vous culturels itinérants

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



3.6 Autres objectifs locaux

Coopération éducative

Sur un territoire où la compétence scolaire est répartie entre vingt communes et quatre Syndicats Intercommunaux de Regroupement Pédagogique, où la Communauté de communes gère les mercredis et les vacances et où les communes assurent le périscolaire quotidien, les adultes qui accueillent un même enfant au fil de la semaine ne se connaissent pas toujours. Le même cloisonnement pèse sur les familles, qui découvrent souvent le fonctionnement d'une structure au moment de l'inscription, voire le jour de la rentrée.

Ce qui existe et sera renforcé

Le dispositif Un poussin à l'école, conduit par le service Enfance Jeunesse, sera étendu à un plus grand nombre d'écoles du territoire. Une couveuse installée en classe mobilise l'enseignant, les agents et les familles autour d'un même objet : l'action installe une relation de travail entre l'école et la collectivité sans passer par un cadre institutionnel, ce qui rend possible des coopérations plus structurées ensuite.

Le Relais Petite Enfance et le Lieu d'Accueil Enfants Parents, déjà positionnés sur l'accompagnement à la parentalité et la socialisation du jeune enfant, constituent le point d'appui du travail sur les transitions.

Le guide des familles, support d'information unifié sur l'ensemble des services du territoire, diffusé en version papier comme en ligne.

Les temps d'accueil des futurs élèves organisés par les écoles, à articuler avec l'intervention de la collectivité plutôt qu'à dupliquer.

Ce qui sera créé

Le réseau des professionnels de l'enfance et de l'éducation du Piémont Cévenol : une demi-journée annuelle réunissant les Syndicats Intercommunaux de Regroupement Pédagogique, les responsables du périscolaire, les directions d'école, l'inspection de circonscription, les équipes des quatre centres de loisirs et les élus. Présentation croisée de l'actualité de chaque service, intervention extérieure sur une question de société commune à tous les professionnels — les écrans pour la première édition — et temps de suivi des agréments et des besoins repérés. Première édition début 2027, après validation du format avec l'inspection de circonscription.

La présence des centres de loisirs dans les écoles : un stand tenu par les équipes lors des temps forts de rentrée des écoles de leur secteur, avec les informations pratiques d'inscription et une animation d'accroche. L'action vise en priorité les familles qui ne connaissent pas encore l'offre des mercredis et des vacances. Expérimentation dès la rentrée 2026 sur un ou deux secteurs, extension ensuite selon le bilan.

Des temps de préparation à la première rentrée scolaire, animés par la Communauté de communes en position de tiers, associant les familles, les équipes enseignantes, les ATSEM et les agents du périscolaire. Cette position permet d'aborder les questions que les parents n'osent pas toujours poser directement à l'école, et de rendre visibles aux familles les attendus des équipes.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



Pour les collèges : mise en place de cafés parents avec des interventions de professionnels du territoire en fonction de thématiques choisies par les parents - cela permettrait de tisser des relations entre professionnels en dehors de la prise en charge des situations qui posent problème.

Possibilité d'associer les parents à des projets tels que sorties scolaires, notamment lorsque cela permet de lever les freins concernant la mobilité.

Formations interprofessionnelles et inter degrés (FIL) sur l'alliance éducative : Une formation interprofessionnelle associant enseignants, ATSEM, animateurs du périscolaire et de l'extrascolaire, portant sur le repérage des situations de fragilité et le développement des compétences psychosociales, en articulation avec le comité territorial du Gard.

Objectifs mesurables

Nombre d'écoles engagées dans le dispositif Un poussin à l'école. Taux de participation au réseau des professionnels, par institution représentée, et diversité des profils présents entre cadres et équipes de terrain. Nombre d'écoles ayant accueilli un stand de centre de loisirs sur l'année. Nombre de familles ayant participé à un temps de préparation à la première rentrée.

Nombre de réunion de cafés parents + nombre de sorties auxquelles les parents sont associés

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



4. GOUVERNANCE ET PILOTAGE :

4.1 Coordination locale opérationnelle prévue (décrire la mission, les compétences attendues)

La coordination locale est assurée par un binôme : la coordinatrice du projet social territorialisé et le responsable enfance jeunesse, chargés de coopération CTG, représentants tous 2 du président de la communauté de communes.

A ce binôme de coordination viennent s'ajouter les 3 principales, les 2 IEN 1er degré, la chargée de mission politique de la ville et de la ruralité de la DSDEN et le référent continuité éducative SDJES ainsi que les tous les partenaires investis et acteurs du territoire.

Ce binôme pourra s'appuyer sur les référents TER des écoles et collèges (rémunérés en IMP Indemnité de Mission Particulière).

Cette coordination locale intègre les instances et les commissions enfance, jeunesse, culture, sports, de la collectivité déjà existantes afin de créer une alliance, une continuité éducative, une interconnaissance et une coopération de tous les acteurs du temps de l'enfants réelles.

Le TER est pressenti comme un dispositif ascendant, d'où la philosophie de renforcer et d'utilement utiliser l'existant de la collectivité afin que les différents dispositifs s'articulent, que les échanges et personnes se croisent pour agir et construire ensemble des actions au cœur du territoire.

Il se réunit à la rythmicité de la commission thématique de la CCPC pour suivre les actions du TER et tenir à jour le tableau de bord du TER. Il suit également la situation budgétaire du TER.

Le binôme local coordonne le travail des groupes de travail des commissions thématiques mis en place et veille particulièrement à la représentativité de tous les acteurs dans ces groupes de travail: élus, parents, partenaires, associations, personnels de l'éducation nationale

4.2 Membres du COPIL

Le COPIL du TER est réuni une ou deux fois par an avec les membres signataires de la convention et animé conjointement par l'Education Nationale (DASEN ou son représentant DAASEN), la communauté de communes (Président ou son représentant), la préfecture représentée par la sous préfète du Vigan.

Mise en œuvre des instances :

4.3 Nombre de COPIL prévus/an

2

4.4 Mise en œuvre de COTECH

Le COTECH s'insère dans la coordination locale opérationnelle comme décrite au 4.1

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

4.5 Membres des COTECH

La coordinatrice du projet social territorialisé et le responsable enfance jeunesse, chargés de coopération CTG les 3 principales, les 2 IEN 1er degré, la chargée de mission politique de la ville et de la ruralité de la DSDEN et autres personnels invités en fonction de l'ordre du jour.

4.6 Gouvernance partagée / Articulation avec les outils et dispositifs du territoire :

Projet académique : Axe 3 des partenariats ambitieux

PEdT : les 4 Pedt du territoire investiront le champ du temps périscolaire au travers des parcours de l'enfant, notamment du parcours santé en lien avec le PAT.

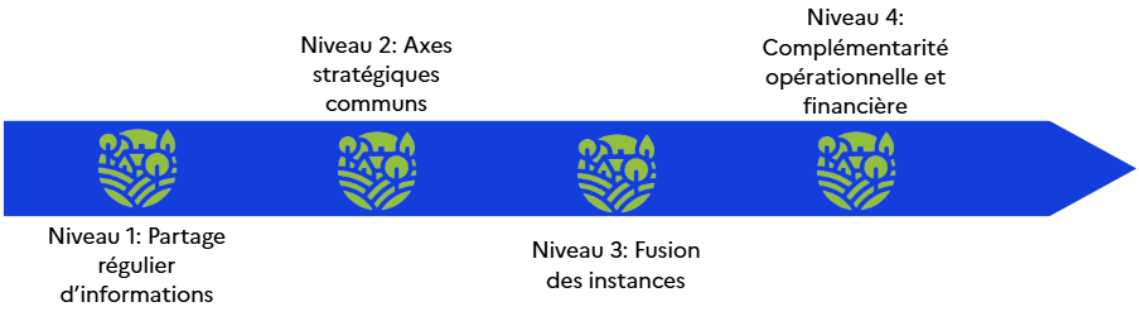
Le PST : Le Projet Social Territorialisé constitue le cadre stratégique global du territoire dans le champ des politiques familiales et sociales. Il intègre déjà la CTG et le CISPD ; le TER s'inscrira pleinement dans cette dynamique.

CTG : Le TER contribuera à la mise en œuvre des orientations de la Convention Territoriale Globale, notamment autour des enjeux de coéducation, de bien-être de l'enfant, de parentalité et de parcours d'avenir du jeune.

CISPD : Le TER participera aux démarches de prévention conduites dans le cadre du CISPD, en favorisant la coordination des acteurs autour des questions de prévention des conduites à risque, de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et de sécurisation des parcours des jeunes.

CPTS et MDA : En l'absence de CLS, le TER s'articulera avec les actions portées par la CPTS entre châtaigne et micocoule et la Maison des adolescents de Nîmes.

4.7 De quelle façon s'opère cette gouvernance partagée ?



La gouvernance s'inscrit dans une réflexion centrée sur le territoire et son organisation ; pour ce faire nous envisageons d'intégrer les comités de coopération du TER aux commissions thématiques enfance - jeunesse existantes en CCPC.

L'idée étant que les professionnels de l'équipe éducative accèdent au même niveau d'information, puissent se connaître, échanger afin d'articuler, coordonner, de construire des actions communes. : L'enjeu au-delà de la fusion de

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



commissions aux préoccupations communes est bien de rentrer dans une économie stratégique, gain d'énergie, gain de temps, gain financier : "faire mieux et aller vers", une déclinaison du "faire village ensemble".

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



5. PLAN D'ACTIONS

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité



TER du Piémont cévenol : PARCOURS DE L'ENFANT, DU JEUNE ET DE SA FAMILLE

Constat territorial :

Les élèves vivant en milieu rural affichent globalement de **bons résultats scolaires jusqu'au collège**. Toutefois, une **fragilisation des parcours** apparaît fréquemment lors du passage au lycée, marquant une rupture importante dans leur trajectoire. Cette situation se traduit notamment par une **perte de visibilité** de certains jeunes à partir de 16 ans.

Ce constat est observable sur le territoire de la Communauté de communes du Piémont Cévenol (22 500 habitants). Selon les données de l'INSEE (RP 2021) et l'étude réalisée par Compas dans le cadre de l'AMI « Lutte contre la pauvreté en Piémont Cévenol », 9 % des jeunes de 15 à 25 ans sont en situation de décrochage scolaire, soit environ 165 jeunes. Par ailleurs, 21 % des 15-24 ans, soit près de 402 jeunes, ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation (NEET).

ENJEU PARCOURS DE L'ENFANT DU JEUNE ET DE SA FAMILLE → Agir dès le plus jeune âge pour prévenir les ruptures de parcours grâce à une mobilisation coordonnée des acteurs du territoire.

Principes d'intervention :

- ✓ Assurer la continuité éducative tout au long du parcours de l'enfant ;
- ✓ Favoriser la cohérence des actions éducatives ;
- ✓ Renforcer la coéducation en mobilisant les familles et l'ensemble des acteurs éducatifs intervenant auprès de l'enfant.
- ✓ Faciliter les transitions entre les âges, les cycles et les dispositifs ;
- ✓ Développer une culture commune et une coopération renforcée entre les acteurs du territoire.

Objectifs stratégiques :

- Structurer une dynamique de coopération éducative territoriale entre les acteurs éducatifs, sociaux, culturels, sanitaires et institutionnels favorisant la continuité et la cohérence des accompagnements de l'enfant et du jeune.
- Accompagner l'orientation et sécuriser les parcours des jeunes en élargissant leurs perspectives et en facilitant leur émancipation, leur accès à la formation, à l'emploi et à l'autonomie.
- Favoriser le bien-être et la santé des enfants et des jeunes en renforçant la prévention, le repérage précoce et la coordination des accompagnements.
- Faire de la culture un levier d'émancipation, d'égalité des chances et d'ouverture sur le monde pour tous les enfants et les jeunes du territoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



PRIORITÉ 1 : Coopération éducative

Constats :

Les acteurs intervenant auprès des enfants sont variés, ils ont chacun un cadre de compétences précis en fonction de leur institution de rattachement : Éducation Nationale, Mairie, Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique, Communauté de Communes, associations, familles...

Parents, animateurs, enseignants, bénévoles, soignants… sont autant **d'acteurs éducatifs complémentaires** qui participent au bien-être et veillent à l'épanouissement de l'enfant. À divers moments de la journée, de la semaine ou de l'année, l'enfant rencontre des espaces et temps éducatifs variés. Chacun porte un rôle et entoure l'enfant dans ce processus éducatif.

Il est donc important de créer et maintenir un **réseau entre acteurs éducatifs** afin qu'ils puissent coopérer et coordonner leurs actions afin d'assurer une continuité et ainsi de favoriser le bien-être des enfants.

Les mots-clés :

- ✓ Interconnaissance
- ✓ Partenariats
- ✓ Transversalité
- ✓ Parentalité

Leviers :

- Un réseau d'acteurs déjà mobilisé dans le cadre du Projet Social de Territoire.
- Des dynamiques existantes autour de la coéducation et du bien-être de l'enfant.
- Une volonté partagée de développer les coopérations territoriales.

Freins :

- Connaissance incomplète des missions et compétences de chacun.
- Manque de temps dédié à la concertation.
- Difficultés de mobilité sur un territoire rural étendu.
- Risque de cloisonnement entre secteurs d'intervention.

ACTIONS à DÉPLOYER :

- Fusionner la comitologie TER avec les commissions idoines existantes en CCPC , interconnaissance des partenaires, diffusion des informations, échanges et construction commune
- Diffuser Carnet d'adresse des opérateurs à tous les partenaires

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



PRIORITÉ 2 : Orientation

Constats :

Les situations de précarité, les vulnérabilités sociales, les freins psychologiques, les difficultés de mobilité et le manque de projection dans l'avenir peuvent limiter les choix d'orientation des jeunes. L'obligation de formation jusqu'à 18 ans nécessite également une vigilance accrue dans le repérage et l'accompagnement des situations à risque de décrochage et d'isolement.

Les mots-clés :

- ✓ Ouvrir le champ des possibles
- ✓ Innover
- ✓ Ambition
- ✓ Découverte des métiers et des formations
- ✓ Mobilité et itinérance
- ✓ Accompagnement

Leviers :

- Réseau d'établissements scolaires et de partenaires de l'insertion.
- Présence de la Mission Locale Garrigue Cévennes et de nombreux dispositifs.
- Volonté partagée des acteurs de renforcer les passerelles entre éducation, insertion, emploi et action sociale.

Freins :

- Autocensure des jeunes.
- Offre de formation et d'emploi parfois éloignée des lieux de vie des jeunes.
- Méconnaissance des dispositifs d'accompagnement.
- Isolement social et géographique de certains publics.
- Freins financiers liés au transport, au logement, à l'équipement numérique ou aux activités extrascolaires.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



PRIORITÉ 3 : Santé et bien-être

Constats :

Les difficultés liées à la santé physique, psychique ou émotionnelle peuvent constituer un facteur de fragilisation des parcours scolaires et éducatifs. En territoire rural, l'accès aux soins peut être rendu plus complexe par l'éloignement géographique des professionnels, les délais de prise en charge, les difficultés de mobilité et la méconnaissance des ressources existantes.

Le repérage précoce des enfants à besoins spécifiques et la coordination entre les professionnels apparaissent comme des enjeux majeurs.

Par ailleurs, les besoins de prévention auprès des jeunes se renforcent autour de la santé mentale, des usages numériques, des violences sexistes et sexuelles, des addictions et des comportements à risque.

Les mots-clés :

- ✓ Santé mentale
- ✓ Culture commune de la prévention
- ✓ Formations interprofessionnelles
- ✓ Besoins spécifiques

Leviers

- Volonté des professionnels de renforcer la culture commune de prévention
- Présence de la CPTS favorisant la coordination des professionnels de santé et les actions de prévention et de médiation.
- Présence de la MEEX, Maison des Enfants Extraordinaires, ressource pour l'accompagnement des enfants à besoins spécifiques et de dispositifs dédiés aux troubles du neurodéveloppement. Appui sur le Pôle d'Appui à la Scolarité mis en œuvre par l'Éducation nationale et le médico-social.
- Présence du Relais Loisirs Handicap 30, favorisant l'inclusion des enfants et jeunes en situation de handicap dans les structures de loisirs.
- Dispositifs existants de soutien à la parentalité

Freins

- Accès aux soins parfois contraint par la ruralité (éloignement, délais de prise en charge, offre spécialisée limitée).
- Méconnaissance des dispositifs et ressources existants.
- Besoins croissants en matière de santé mentale et de bien-être des jeunes.
- Risque d'isolement de certains jeunes et familles.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



PRIORITÉ 4 : Culture

Constats :

L'accès à la **culture constitue un facteur d'émancipation**, d'ouverture et de réussite. L'arrivée au lycée ou dans l'enseignement supérieur peut révéler des écarts entre les jeunes ayant bénéficié d'une forte exposition culturelle et ceux qui en ont été plus éloignés.

La culture représente un levier d'égalité des chances, de confiance en soi, d'ouverture au monde et de développement du pouvoir d'agir des jeunes.

Mots clés :

- ✓ Transversalité
- ✓ Accessibilité
- ✓ Égalité des chances
- ✓ Épanouissement

Leviers :

- Une saison culturelle gratuite avec des spectacles vivants en itinérance sur les différentes communes du Piémont cévenol
- Un festival jeune public « Les Z'enfants d'abord » gratuit et itinérant (11 communes), séances tout public et séances scolaires
- Un tissu associatif et culturel dynamique sur le territoire.
- Des projets culturels de proximité favorisés par la ruralité : itinérance, actions hors les murs, partenariats avec les écoles et structures jeunesse, artiste au collège.
- Une médiathèque intercommunale, 18 bibliothèques en réseau

Freins :

- Difficultés à mobiliser les adolescents et certaines familles.
- Communication parfois peu adaptée aux usages des jeunes.
- Freins financiers ou sociaux limitant l'accès à certaines pratiques culturelles.
- Contraintes de mobilité et éloignement vers les lieux culturels

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



Priorité	Actions mises en œuvre	Objectifs	Calendrier de mise en œuvre	Acteurs mobilisés	Public cible	Indicateurs de suivi
Orientation	**Découverte des métiers dès la 5e** *Nouveau, remplace le forum des métiers* Rencontres et visites avec des professionnels du territoire, présentation de parcours réels plutôt qu'un forum classique. Les parents sont invités à venir présenter leur métier.	Élargir la représentation des métiers, lutter contre l'autocensure et préparer un stage de 3e choisi.	Conception au 1er semestre 2027. Première édition en 2027-2028 dans les trois collèges, puis chaque année.	Collèges de Quissac, Lédignan et Saint-Hippolyte-du-Fort, service Emploi Formation et Relais Emploi CCPC, Mission Locale Garrigue Cévennes, entreprises, parents.	Élèves de 5e (ouverture possible à la 6e).	Nombre d'élèves ayant bénéficié d'au moins une action d'orientation avant la 4e. Nombre de professionnels mobilisés.
	Réussir son stage de 3e *Nouveau* Plateforme recensant les professionnels prêts à accueillir un stagiaire. Préparation des entreprises à l'accueil avec le réseau FACE Gard. Travail avec les élèves sur le fait de partir et de s'éloigner de chez soi.	Garantir à chaque élève un stage choisi, y compris hors de sa commune.	Plateforme ouverte pour les stages de 2027-2028, mise à jour chaque année.	Collèges, FACE Gard, Relais Emploi CCPC, entreprises et collectivités du territoire.	Élèves de 3e. Entreprises d'accueil.	Nombre de structures référencées. Part des élèves ayant obtenu un stage dans le domaine souhaité.
	Maison mobile de l'orientation et forum des formations *Nouveau* Venue de la maison mobile de l'orientation dans les collèges et forum des formations post-3e, pour faire connaître sur place les filières situées à Alès, Nîmes, Sommières ou Le Vigan.	Rendre visibles les lycées et filières hors territoire, réduire l'orientation par défaut.	Une session par an et par collège, de 2027-2028 à 2030-2030.	Collèges, lycées de secteur, Relais Emploi (labellisé SPRO), Mission Locale, porteur de la maison mobile à confirmer.	Élèves de 4e et 3e et leurs familles.	Nombre d'élèves et de familles touchés. Taux de satisfaction des vœux d'orientation.
	Information Jeunesse itinérante *Nouveau* Permanences régulières dans les trois collèges : orientation, formation, mobilité, santé, accès aux droits. Démarche de labellisation « Information Jeunesse ».	Rapprocher des collégiens une information fiable et neutre.	Labellisation engagée en 2027. Permanences à partir de la rentrée 2027.	CCPC, SDJES du Gard, collèges, Mission Locale.	Collégiens et jeunes de 11 à 25 ans.	Nombre de permanences et de jeunes reçus. Obtention du label.
	Cordées de la réussite *Existant, à renforcer* Cordées en place : Ambition sup (Université de Nîmes, collège de Quissac) et Ambition et ouverture culturelle (lycée Jean-Baptiste Dumas, collège de Lédignan). Cordées en projet avec le lycée Lucie Aubrac de Sommières (métiers de l'eau) et le lycée Prévert de Saint-Christol-lès-Alès (internat d'excellence).	Lever l'autocensure et sécuriser la poursuite d'études après la 3e.	Cordées existantes reconduites. Nouvelles cordées sur la durée de la labellisation.	Collèges, lycées et université têtes de cordée, services académiques.	Élèves de 4e et 3e des trois collèges.	Nombre d'élèves encordés. Poursuite d'études dans la voie souhaitée.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



Priorité	Actions mises en œuvre	Objectifs	Calendrier de mise en œuvre	Acteurs mobilisés	Public cible	Indicateurs de suivi
	Ambition scolaire en mathématiques et sciences *Nouveau* Projets inter-degrés concrets (eau, biodiversité, énergie, climat) mêlant modélisation de problèmes et démarche scientifique, avec des partenaires locaux comme le syndicat des eaux.	Renforcer la maîtrise des fondamentaux : au collège de Lédignan, un élève sur deux ne maîtrise pas les attendus en mathématiques en début de 6e.	De 2027-2028 à 2030-2030, un projet par secteur de collège.	Écoles et collèges, inspections de circonscription, syndicat des eaux, partenaires environnement.	Élèves de cycle 3 (CM1, CM2, 6e).	Résultats aux évaluations nationales et au DNB. Nombre de projets inter-degrés.
	Lutte contre les stéréotypes *Nouveau* Mise en œuvre du programme EVARS sur les stéréotypes de genre et de classe, en partenariat avec l'ADOSEN.	Ouvrir les choix d'orientation au-delà des représentations.	À partir de 2027-2028.	Collèges, ADOSEN.	Collégiens.	Nombre de classes et d'élèves touchés.
	Devenir Animateur et BNSSA *Existant, à renforcer* La CCPC finance et accompagne la formation BAFA de jeunes du territoire. Formation au BNSSA organisée au Centre Aquatique de Quissac.	Découvrir un métier par l'expérience, qualifier les jeunes et leur ouvrir un premier emploi sur le territoire.	Chaque année, de 2027 à 2030.	Service Enfance Jeunesse et Centre Aquatique CCPC, organismes de formation, SDJES.	Jeunes de 16 à 25 ans.	Nombre de jeunes formés. Nombre de jeunes recrutés en accueil de loisirs ou en saison.
Santé et bien-être	**Santé mentale des jeunes** *Nouveau, appui sur l'existant* Semaine de la santé mentale et formation aux premiers secours en santé mentale. Appui sur le Point Accueil Écoute Jeunes (psychologue, dès 12 ans) et sur la permanence de la Maison des adolescents à Sommières. PAEJ > Mailler du mieux possible le territoire, permanences dans les établissements, ou a proximité, aller vers les jeunes	Sensibiliser et orienter plus vite vers les ressources existantes.	Formations PSSM dès 2027. Première semaine de la santé mentale en 2027-2028.	CPTS, Mission Locale (PAEJ), Maison des adolescents du Gard, collèges, CCPC.	Jeunes à partir de 12 ans, parents, professionnels.	Nombre de professionnels formés PSSM. Nombre de jeunes reçus au PAEJ. Fréquentation de la semaine.
	Formation interprofessionnelle au repérage *Nouveau* Formation commune sur le repérage des situations de fragilité et les compétences psychosociales, sur le modèle des formations de deux jours de la Maison des adolescents.	Construire une culture commune du repérage entre éducation, animation et santé.	Première session en 2027-2028, puis une par an.	Maison des adolescents, CPTS, Éducation nationale, CCPC, comité territorial du Gard.	Enseignants, ATSEM, animateurs périscolaires et extrascolaires.	Nombre de professionnels formés, par institution.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



Priorité	Actions mises en œuvre	Objectifs	Calendrier de mise en œuvre	Acteurs mobilisés	Public cible	Indicateurs de suivi
	Prévention des violences sexistes et sexuelles *Nouveau* Formation des professionnels et interventions auprès des jeunes, avec possibilité de s'appuyer sur le théâtre forum.	Prévenir les VSS et sensibiliser les jeunes.	Formations en 2027, interventions de 2027-2028 à 2030-2030.	Collèges, CCPC, Maison de protection des familles, partenaires spécialisés.	Collégiens, jeunes des espaces ados, professionnels.	Nombre de jeunes sensibilisés. Nombre de professionnels formés.
	Sommeil et écrans *Nouveau* Conférence ouverte aux parents et aux professionnels. Thème repris lors de la première édition du réseau des professionnels.	Donner des repères communs aux familles et aux équipes.	2027.	CPTS, CCPC, écoles et collèges.	Parents et professionnels.	Fréquentation. Satisfaction des participants.
	Prévention noyade *Nouveau* **> Savoir nager** Aisance aquatique pour les 4-6 ans sur les temps d'accueil de loisirs et cycle au Centre Aquatique à Quissac pour une classe d'âge.	Prévenir les noyades et garantir le savoir nager à l'entrée en 6e.	Expérimentation en 2027, généralisation selon le bilan, la disponibilité du bassin et des personnels qualifiés.	Centre Aquatique intercommunal, accueils de loisirs, écoles, SDJES.	Enfants de 4 à 6 ans. Une classe d'âge du primaire.	Taux d'enfants sachant nager à l'entrée en 6e.
	Savoir rouler et savoir se déplacer *Nouveau* Savoir rouler à vélo en s'appuyant sur la voie verte. Action « 10 de conduite » ou partenariat avec l'ADATEEP ou Énergie jeunes.	Développer l'autonomie dans les déplacements et l'activité physique.	De 2027 à 2030.	Écoles, accueils de loisirs, ADATEEP, service Sports CCPC.	Élèves de cycle 3, collégiens.	Nombre d'enfants ayant validé le savoir rouler.
	Alimentation *Nouveau* Actions d'éducation à l'alimentation sur les temps méridien et périscolaire, en lien avec le PAT.	Faire de l'alimentation un levier de santé et de bien-être.	De 2027 à 2030.	SIRP et communes, CCPC.	Élèves du 1er degré.	Nombre de SIRP et de communes engagés.
	Rencontre des CVC *Nouveau* Rencontre annuelle des conseils de la vie collégienne des trois collèges autour du bien-être et du climat scolaire.	Donner la parole aux collégiens sur leur bien-être.	Première rencontre en 2027-2028, puis chaque année.	Collèges, CCPC.	Élus des CVC.	Nombre de participants. Propositions retenues. Évolution du climat scolaire.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



Priorité	Actions mises en œuvre	Objectifs	Calendrier de mise en œuvre	Acteurs mobilisés	Public cible	Indicateurs de suivi
Culture	**Parcours d'éducation artistique et culturelle à l'échelle du TER** *Nouveau* Socle d'expériences communes pour chaque élève, quelle que soit sa commune, construit avec les ressources itinérantes du territoire. Coordination des résidences d'artistes existantes.	Garantir à chaque enfant les mêmes occasions de sortie, de lecture et de pratique artistique.	Un premier niveau de classe en 2027-2028, élargissement d'ici 2030.	Services Lecture publique et Spectacle vivant CCPC, inspections, écoles, collèges, SIRP (enveloppe dédiée).	Élèves du 1er et du 2nd degré.	Part des élèves ayant bénéficié d'au moins une action culturelle dans l'année. Nombre d'écoles engagées.
	Rencontre littéraire de la jeunesse piémontaise *Existant, à renforcer* Parcours de lecture partagé par les 5e des trois collèges (10e édition), étendu au 1er degré. Acculturation aux documentaires pour soutenir le langage.	Développer la pratique de la lecture et la continuité école-collège.	Chaque année. Extension au 1er degré dès 2027-2028.	Médiathèques de Quissac et de Saint-Hippolyte-du-Fort, réseau des 17 bibliothèques, collèges, écoles.	Élèves de 5e, élèves de CM2.	Nombre de classes et d'élèves participants.
	Festival Les Z'enfants d'abord et saison itinérante *Existant, à renforcer* Inscription du festival et de la saison culturelle dans les projets pédagogiques, avec une médiation avant et après les spectacles.	Passer d'une offre au fil de l'eau à des parcours construits.	Chaque édition, de 2027 à 2030.	Service Spectacle vivant CCPC, écoles, accueils de loisirs.	Élèves du 1er degré, enfants des accueils de loisirs, familles.	Nombre de classes inscrites. Fréquentation des séances scolaires.
	Cinéma itinérant et ciné-club *Existant, à renforcer* Projections et ateliers de critique dans les collèges, création d'un ciné-club.	Développer l'esprit critique des collégiens.	À partir de 2027-2028.	Cinéma itinérant CCPC, collèges.	Collégiens.	Nombre de séances et d'élèves. Création effective du ciné-club.
	Projet danse *Nouveau* Ateliers et spectacles avec La Maison danse d'Uzès, associant accueils de loisirs, RPE et écoles.	Offrir une pratique artistique sur temps long, en continuité entre les temps de vie de l'enfant.	2027-2028 sur un secteur, extension selon le bilan.	La Maison danse d'Uzès, accueils de loisirs, RPE, écoles.	Enfants de 0 à 11 ans.	Nombre d'enfants et de structures engagés. Volume d'heures de pratique.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



Priorité	Actions mises en œuvre	Objectifs	Calendrier de mise en œuvre	Acteurs mobilisés	Public cible	Indicateurs de suivi
	Ouverture européenne *En projet* Projets eTwinning et constitution d'un consortium Erasmus pour les mobilités des élèves et des personnels, gratuites pour les familles.	Ouvrir les horizons et lever le frein de la mobilité.	eTwinning dès 2027. Accréditation Erasmus à engager ensuite.	Collèges, services académiques.	Élèves et personnels des collèges.	Nombre de projets eTwinning. Nombre de mobilités réalisées.
Coopération et continuité éducatives (axe local)	**Une gouvernance adossée à l'existant** *Nouveau* Comité technique intégré à la commission coéducation et bien-être du Projet Social Territorialisé, comité de pilotage deux fois par an, coordination par le binôme CCPC en lien avec le référent de l'Éducation nationale. Diffusion d'un carnet d'adresses des opérateurs.	Favoriser l'interconnaissance et la circulation de l'information sans créer d'instance supplémentaire.	Dès la signature de la convention, début 2027.	CCPC, DSDEN du Gard, signataires de la convention, partenaires du PST.	Partenaires du TER.	Nombre de COPIL et de commissions tenus. Diffusion du carnet d'adresses.
	Réseau des professionnels de l'enfance et de l'éducation *Nouveau* Demi-journée annuelle réunissant SIRP, responsables du périscolaire, directions d'école, inspections, équipes des quatre centres de loisirs et élus : actualité croisée des services, intervention sur une question commune, suivi des besoins repérés.	Faire se connaître les adultes qui accueillent un même enfant au fil de la semaine.	Première édition début 2027 sur le thème des écrans, après validation du format avec l'inspection.	CCPC, inspections de circonscription, SIRP, communes, écoles.	Professionnels de l'enfance et de l'éducation, élus.	Taux de participation par institution. Diversité des profils présents.
	Rapprochement des quatre PEdT *Nouveau* Harmonisation des quatre Projets éducatifs territoriaux, notamment autour du parcours santé de l'enfant. PEDT 2ième génération	Mettre en cohérence les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.	À planifier en 2027.	Communes et SIRP, CCPC, SDJES, CAF.	Organisateurs du périscolaire.	Nombre de PEdT intégrant des objectifs communs.
	Un poussin à l'école *Existant, à renforcer* Une couveuse installée en classe, suivie par les élèves jusqu'à l'éclosion, qui réunit enseignants, agents et familles.	Créer un projet commun entre l'école et la collectivité et l'étendre à de nouvelles écoles.	Chaque printemps, de 2027 à 2030.	Service Enfance Jeunesse CCPC, écoles.	Élèves du 1er degré et leurs familles.	Nombre d'écoles engagées.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



Priorité	Actions mises en œuvre	Objectifs	Calendrier de mise en œuvre	Acteurs mobilisés	Public cible	Indicateurs de suivi
	Passerelles crèches, centres de loisirs, écoles *Existant, à renforcer* Temps de découverte du centre de loisirs, de l'école pour les enfants accueillis en crèche, appui du RPE et du LAEP sur les transitions.	Sécuriser la transition du jeune enfant vers l'accueil de loisirs et l'école.	Chaque année, avant l'été.	Crèches, accueils de loisirs, RPE, LAEP.	Enfants de 2 à 4 ans et leurs familles.	Nombre d'enfants ayant bénéficié d'une passerelle.
	Les centres de loisirs dans les écoles *Nouveau* Stand tenu par les équipes des centres de loisirs lors des temps forts de rentrée des écoles de leur secteur : informations d'inscription et animation d'accroche.	Faire connaître l'offre des mercredis et des vacances aux familles qui ne la connaissent pas.	Expérimentation sur un ou deux secteurs, extension à la rentrée suivante selon le bilan. Septembre 2027	Accueils de loisirs CCPC, écoles, communes.	Familles des écoles du territoire.	Nombre d'écoles ayant accueilli un stand. Nouvelles inscriptions.
	Devenir parent d'élève *Nouveau* Rendez-vous pour les futurs parents et temps de préparation à la première rentrée, animés par la CCPC en position de tiers, avec enseignants, ATSEM et agents du périscolaire.	Préparer l'entrée à l'école et installer le lien parents-école.	Printemps 2027, avant la rentrée 2027, puis chaque année.	CCPC (RPE, LAEP), écoles maternelles, communes et SIRP.	Parents d'enfants entrant à l'école.	Nombre de familles ayant participé.
	Coéducation au collège *Nouveau* Cafés parents sur des thèmes choisis par les parents, avec des professionnels du territoire. Association des parents aux sorties scolaires, notamment pour lever les freins de mobilité.	Tisser des liens entre parents et professionnels en dehors des situations difficiles.	À partir de 2027-2028.	Collèges, PAEJ, professionnels du territoire, associations de parents.	Parents de collégiens.	Nombre de cafés parents. Nombre de sorties associant des parents.
	CLAS *Existant, à renforcer* Recensement et développement des contrats locaux d'aide à la scolarité (CLAS)	Aider les élèves à réussir leur parcours scolaire et à devenir plus autonomes, en complément de l'école et en lien avec les familles.	2027-2032	CAF, EVS, Francas 30, établissements scolaires	Parents, élèves 1er et 2nd degré	Nombre de CLAS Nombre de Clas déployé Nombre de communes touchées par un CLAS
	Guide des familles *Existant, à renforcer* Support d'information unifié sur l'ensemble des services du territoire, en version papier et en ligne, diffusé dans les écoles et collèges.	Garantir l'accès à l'information et aux droits sur un territoire exposé à la rupture numérique.	Mise à jour annuelle.	CCPC, communes, partenaires du PST.	Familles du territoire.	Nombre d'exemplaires diffusés. Consultations en ligne.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



6. MOYENS MOBILISÉS

6.1 Répartition des ETP

1 ETP au niveau départemental DSDEN pour le suivi des TER, des cités éducatives, et autres dispositifs relevant de ruralité et de la politique de la ville.

ETP au niveau de la CCPC,

6.2 Attribution des IMP

Pour rappel : 3IMP 1D et 1 IMP 2D

3 IMP (Indemnité de Mission particulière) pour des professeurs des écoles

1IMP pour un professeur du collège

6.3 Autres financements (si prévus et connus)

(CD, collectivité, préfecture, CAF, MSA, ARS, FIS …)

La collectivité peut mobiliser plusieurs sources de financement pour soutenir les actions du TER :

Fonds propres de la Communauté de communes : soutien aux actions inscrites dans le plan d'actions du PST afin d'assurer leur mise en œuvre et de renforcer la cohérence des interventions en faveur des enfants, des jeunes et des familles du territoire.

Dans le cadre de la CTG, des subventions peuvent être sollicitées via les appels à projets de la CAF pour les actions répondant aux thématiques prioritaires de la Convention Territoriale Globale (petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, logement, accès aux droits, inclusion, handicap)

Dans le cadre de l'AMI de lutte contre la pauvreté, la collectivité peut financer des actions inscrites dans son plan d'actions territorial, notamment : le forum de l'orientation, les actions de lutte contre l'illettrisme, la prévention des violences sexistes et sexuelles (VSS).

Dans le cadre du CISPD, des subventions peuvent être sollicités pour les actions de prévention (FIPD)

6.4 Contributions en nature

(locaux, transports, mise à disposition d'équipements…) :

La CCPC peut mettre à disposition :

- les locaux dont elle dispose, espaces enfance jeunesse, infrastructures sportives (centre aquatique, halles des sports, stades…), salle de réunion, médiathèque intercommunale.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



- de ressources humaines et Ingénierie, 2 chargés de coopération CTG (pilotage et enfance jeunesse), appui possible de services en fonction des besoins (lecture publique, sports, culture, petite enfance, ALSH…)

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



7. CORDEES DE LA REUSSITE

LES CORDÉES DE LA RÉUSSITE

7.1 Des cordées sont présentes dans le périmètre du TER

Nom de la cordée	Nom de l'établissement tête de cordée	Nombre d'établissements concernés (précisez si collèges et/ou lycées)	Nombre d'élèves concernés	Nom des établissements encordés
Ambition sup	Université de Nîmes	3 lycées et 9 collèges	pour le collège de Quissac 21 élèves de 3ème en 26-27	
Ambition et ouverture culturelle	Lycée JBD Alès	3 lycées et 13 collèges	Elèves de 4° (à définir)	partenariat avec l'IMT

7.2 Projet(s) de cordée(s) à mettre en œuvre sur la durée de la labellisation

Nom de la tete de cordée (justifiez le choix de la tête de cordée en regard des objectifs du TER)	Etablissement(s) à encorder (explicitez les critères retenus : géographiques, socio-économiques, orientation post-troisième …)	Délai de mise en œuvre envisagé
Lycée Lucie aubrac à Sommières	Collèges du TER autour des métiers de l'eau	2027-2030
Lycée Prévert à St Christol Les Alès	Collèges du TER autour des métiers de la comptabilité	2027-2030

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



8. ARTICULATION AVEC L'OBSERVATOIRE DES DYNAMIQUES RURALES (ODR)

8.1 Mise en place de l'ODR :

Fréquence et temporalité prévue des rencontres : Une fois par an, rencontre annuelle du DASEN avec les présidents d'EPCI; en lien avec Groupe d'Appui Départemental élargi, qui fait suite à la journée départementale de la continuité éducative initié le 25 Juin 2026, qui réunissait élus, partenaires, coordonnateurs CTG, PEdT, SDJES, CAF et personnels éducation nationale.

Gouvernance

8.2 Création de groupes de travail (thématiques, partenaires présents)

Un groupe de travail est créé pour chaque axe de travail identifié TER-GAD élargi-ODRT.

8.3 Place des partenaires

Les partenaires, dont quelques parents, pourront participer à tous les groupes de travail (GT), ainsi que les opérateurs locaux assurant liens et actions au sein du territoire.

8.4 Articulation avec les instances du TER

Les partenaires signataires de la convention seront membres de droit de tous les GT auxquels ils souhaitent participer et seront invités aux COPIL, ainsi que les opérateurs locaux assurant lien et actions au sein du territoire.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



9. ÉVALUATION DU DISPOSITIF

9.1 Modalités d'évaluation annuelle prévues localement

Mise en place d'un tableau de bord

Suivi de l'évolution des indicateurs avec bilan en COPIL de fin d'année

9.2 Moyens et ressources pour mettre en place d'évaluation

L'observatoire des dynamiques rurales et le GAD élargi pourront aussi être le lieu de restitution aux élus des TER Gardois.

Les acteurs pourront s'appuyer sur le tableau de la DGESCO prévu pour l'évaluation des TER.

Le pôle académique égalité des chances s'est donné comme objectif de pouvoir préparer une synthèse annuelle du déploiement des TER dans l'académie. (Une équipe d'une quinzaine d'observateurs a été constituée à cet effet).

Le binôme continuité éducative de la Dsden (Chargée de mission Ruralité - Politique de la ville et Référent continuité éducative du SDJES) sera également un appui avec les professionnels de l'équipe éducative pour engager une auto-évaluation des actions portées.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



9.3 Indicateurs

1- L'orientation et les parcours des élèves :

a- satisfaction des vœux pour un parcours de l'élève choisi

b- nombre de décrocheurs

c- nombre d'élèves sortants sans diplôme

d- nombre d'élèves qui participent aux actions d'éducation à l'orientation

2- La santé et le bien être :

a- nombre d'élèves en situation de mal être et pris en charge par les dispositifs existants (Phare- écoute point jeune- intervention des PSYEN)

b- état du climat scolaire mesuré par le nombre de faits établissements, incivilités, dépôts de plainte

c- prise en charge des élèves EBEP

d- nombre d'élèves qui participent aux actions d'éducation à la santé (EVAR-EVARS- projets pédagogiques)

3- L'ouverture culturelle :

a- nombre de projets et de partenariats réalisés

b- nombre d'élèves et de classes mobilisés dans les différents projets

c- qualités et audience des réalisations et productions

4- Coopération (alliance et continuité) éducative

a- climat sur tous les temps de l'enfance

b- qualité des interactions entre professionnels et usagers

c- nombre de formations interprofessionnelles

d- nombre de commissions partenariales réalisées

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



ANNEXES

1. Cartographie du territoire faisant apparaitre les limites de l'EPCI et celui du TER si différentes, ainsi que les établissements scolaires et toute autre infrastructure pertinente (structure info-jeunesse, partenaires …).
2. Schéma de la gouvernance permettant de visualiser la mise en synergie des acteurs.
3. Plan d'action (si besoin, le plan d'action peut être joint en annexe dans un format différent de celui proposé en partie 5)
4. Fiche de poste coordonnateur TER ou autres missions spécifiques (si existante)

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité



ANNEXE 1 : Cartographies du territoire et résumé de l'offre d'équipements et de services



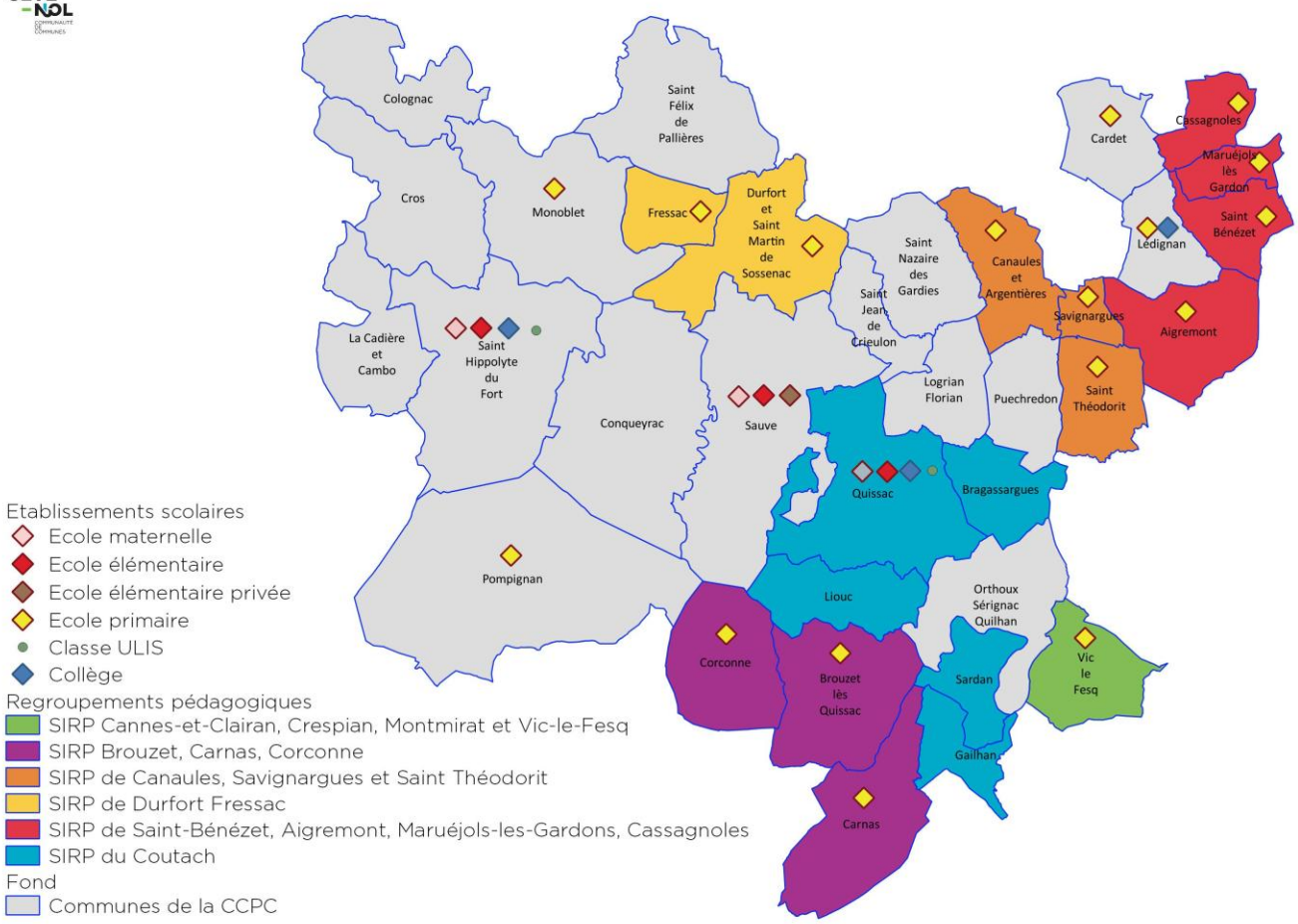
REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité



Etablissements scolaires du territoire



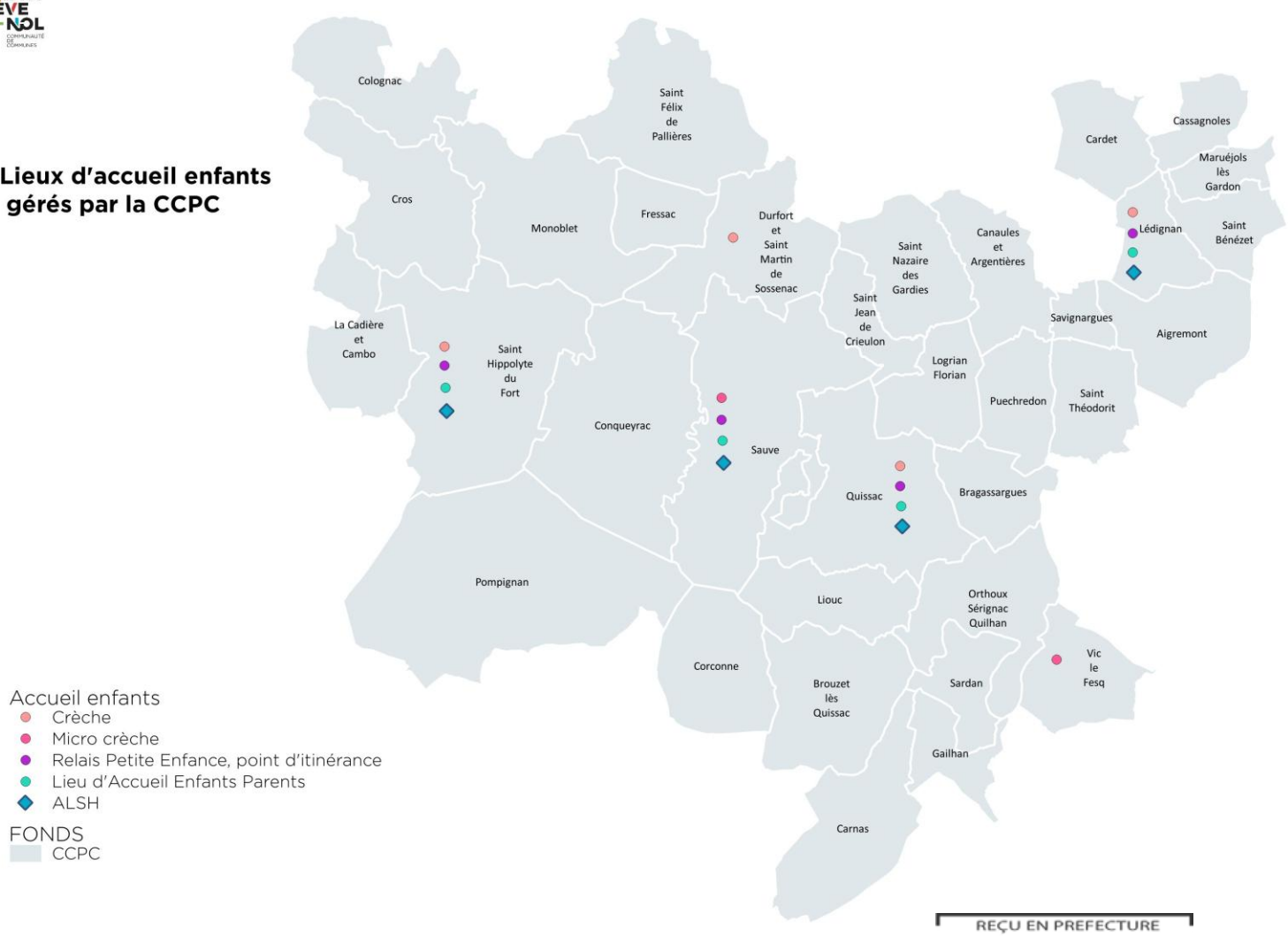
REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-20003441-20261028-CCPC_148_28

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité



PIÉMONT CÉVENOL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Lieux d'accueil enfants gérés par la CCPC



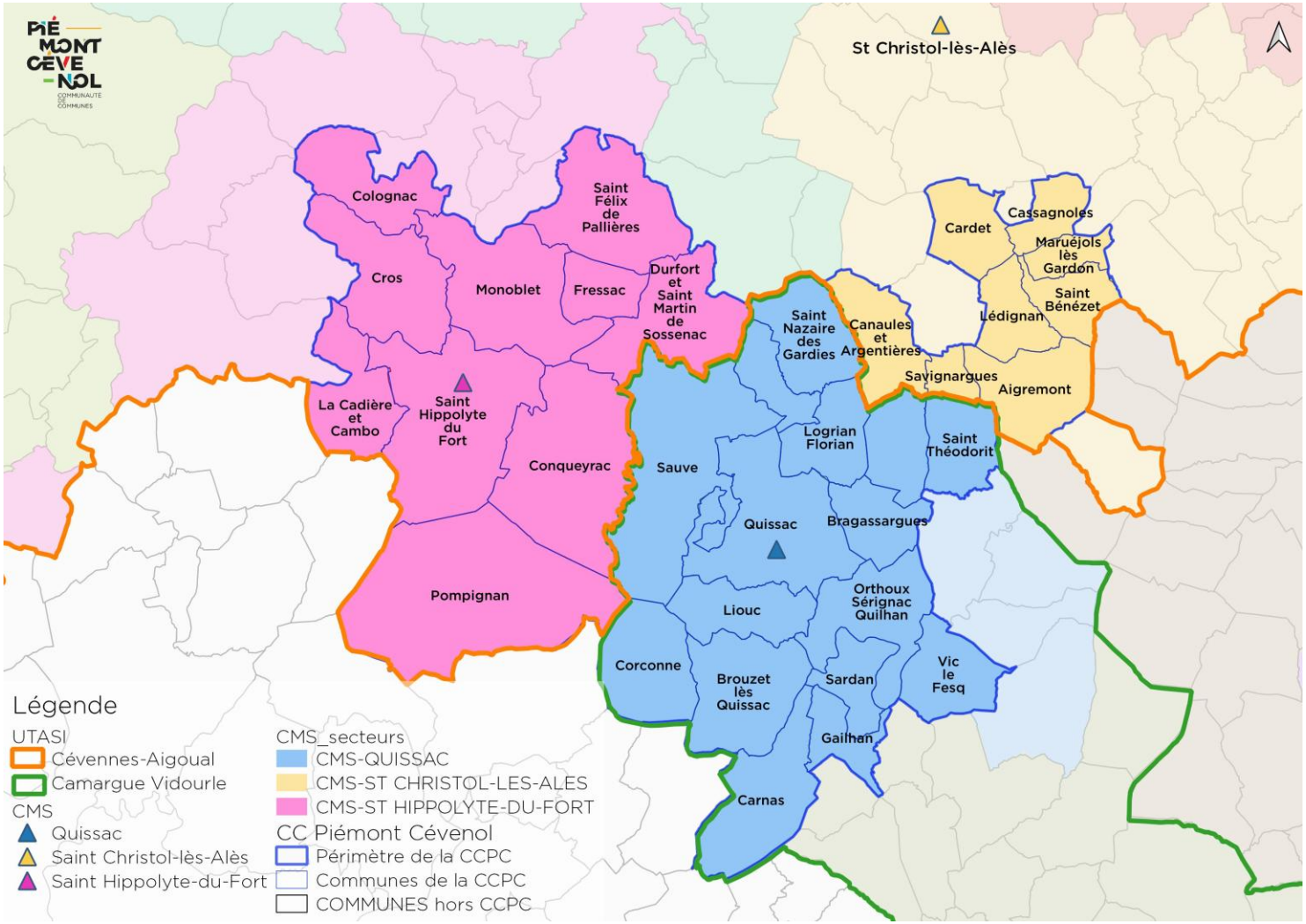
Réalisation carte : Service Observatoire / SIG

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité





REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité



EQUIPEMENTS ET SERVICES : Résumé de l'offre de services (PST 2023-2027)

OFFRES DE SERVICES AUX FAMILLES

Communauté de Communes Piémont Cévenol

34 communes = 22 500 habitants

4 Crèches
2 Micro-crèches
= 134 places
= 300 enfants accueillis

1 Relais Petite Enfance
(Anciennement RAM)
75 Assistants maternels agréés pour 248 places théoriques

Un Lieu d'Accueil Enfants Parents LAEP
Itinérant : 3 communes
53 séances ; 219 passages d'enfants

4 Accueils de loisirs extrascolaires et mercredis
ALSH
4 Accueils de loisirs périscolaires signataires CTG
SIRP

25 Établissements scolaires
3 Collèges

LES STRUCTURES ET LA JEUNESSE

Communauté de Communes Piémont Cévenol

34 communes = 22 500 habitants

3 Collèges

Pas de lycée
(1 Lycée privé hors contrat)

1 Mission Locale Garrigues Cévennes

4 Accueils de loisirs extrascolaires Jusqu'à 13 ans

Pas de lieux d'accueil de loisirs après 13 ans

toires – DGESCO

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-20003411-20261028-CCPC_148_28

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité



EQUIPEMENTS ET SERVICES : Résumé de l'offre de services (PST- 2023-2027)

LA SANTE ET LES STRUCTURES

Communauté de Communes Piémont Cévenol
34 communes = 22 500 habitants

1 Institut Médico-Pédagogique IMP

1 Centre de Rééducation de l'Ouïe et de la Parole CROP

1 Maison des Enfants Extraordinaire MEEX

Interventions Du Relais Loisirs Handicap 30 sur les Accueils de Loisirs et les Crèches

3 secteurs de Centres Médicaux Sociaux différents sur le territoire :

2 sites sur le territoire
Quissac – Saint-Hippolyte du Fort
1 site hors territoire
Saint Christol les Alès

PMI : Protection Maternelle et Infantile

R.A.P.E.H : Réseau d'Accompagnement Petite Enfance et Handicap

ACCES A L'OFFRE CULTURELLE ET SPORTIVE

Pas de salle de spectacle équipée (Théâtre, concert, cinéma)

En itinérance dans les communes :

1 Festival jeune public gratuit

1 saison culturelle itinérante gratuite

Séances de cinéma itinérantes

1 Médiathèque intercommunale

17 bibliothèques et médiathèques en réseau

2 piscines
10 stades
5 city-stades
3 skate parks
2 Halles des sports
15 aires de jeux pour enfants

1 musée de la soie
1 conservatoire de la garrigue

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité



EQUIPEMENTS ET SERVICES : Résumé de l'offre de services (PST 2023-2027)

OFFRES DE SERVICES AUX HABITANTS

Communauté de Communes Piémont Cévenol
34 communes = 22 500 habitants

2 France Services

1 Relais emploi itinérant

1 Mission Locale Garrigues Cévennes itinérante

3 espaces de vie sociale

1 guichet unique Rénov'Occitanie CPIE Gard

ACCES A L'EMPLOI ET MOBILITE

23 communes non desservies par un arrêt de transport en commun

Voies vertes reliant Saint-Hippolyte du Fort à Quissac, Cardet-Anduze, Quissac-Lézan, Saint Hippolyte du Fort-Ganges

52 % des actifs sortent du territoire pour se rendre au travail (INSEE, 2018)

Bassins d'emplois : Nîmes, Alès, Montpellier

74.4% de taux d'activité (INSEE, 2018)
Gard 74%

15-24 ans : 39.5%

25-54 : 90%

55-64 ans : 56.8%

15,2% de taux de chômage
Gard 16.8% (INSEE, 2018)

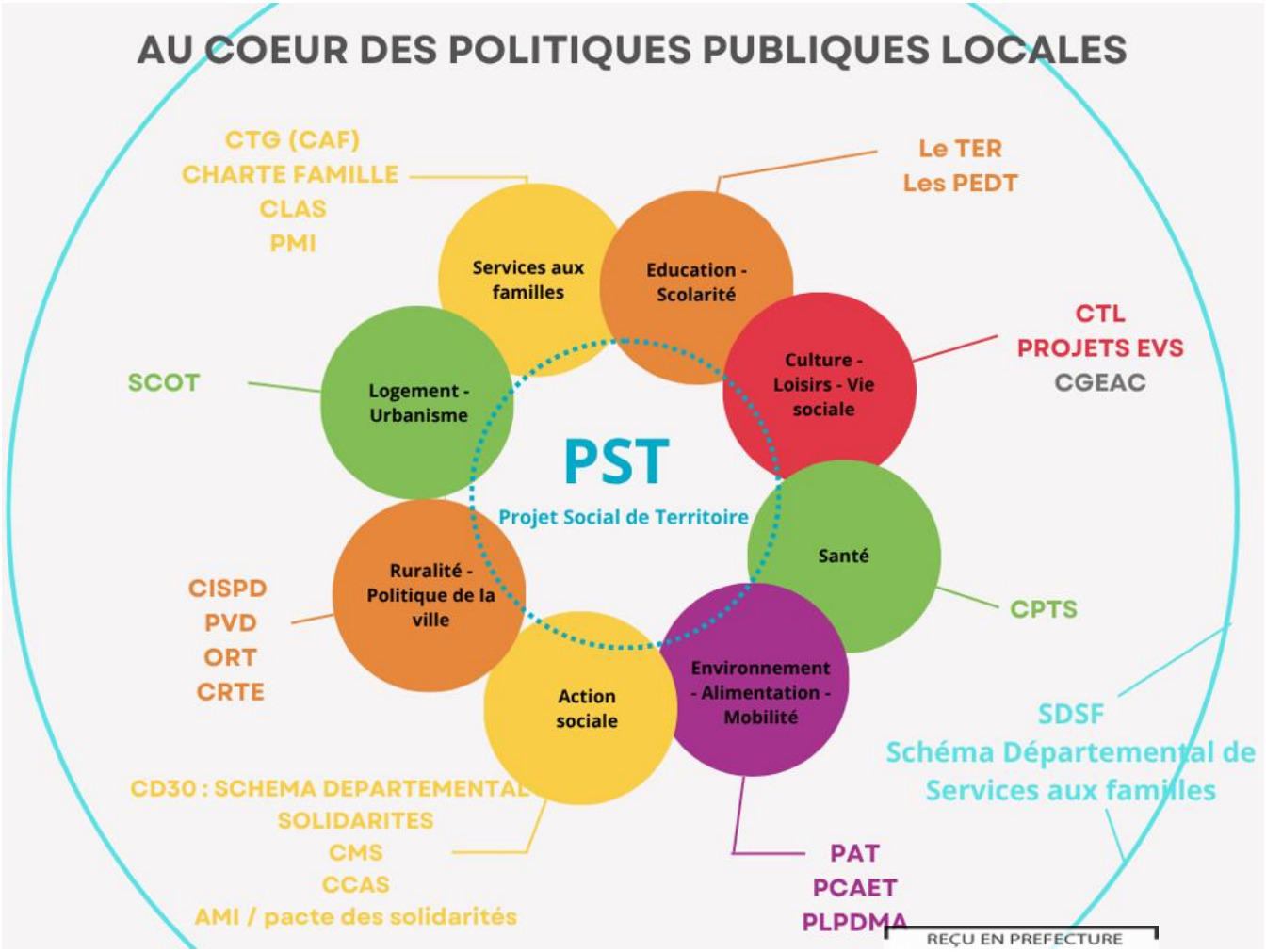
19% bénéficiaires du RSA
Gard : 20% (CAF, 2020)

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité



ANNEXE 2 : Schéma de la gouvernance permettant de visualiser la mise en synergie des acteurs.



REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE
Liberté
Égalité
Fraternité



PIÉMONT CÉVENOL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Une feuille de route commune, trois cadres de coopération

PROJET SOCIAL TERRITORIALISÉ 2023-2027
Feuille de route de la coopération

Relier les politiques · Aligner les actions · Coordonner les acteurs

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG)	TERRITOIRE ÉDUCATIF RURAL (TER)	CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD)
Convention cadre avec la CAF	Convention cadre avec l'Éducation nationale	Cadre de concertation sur la sécurité et la prévention

Une approche **territoriale et globale** des besoins

Petite enfance	Enfance	Jeunesse	Parentalité	Animation de la vie sociale	Accès aux droits
Inclusion numérique	Handicap	Logement	Accompagnement social	Vivre ensemble	Prévention

Territoire Éducatif Rural du Piémont Cévenol

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



Annexe 4 - Fiches de postes

PIÉMONT CÉVENOL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

01FICHE DE POSTE

IDENTITE DU POSTE

INTITULE DU POSTE : Responsable enfance jeunesse

IDENTITE DE L'AGENT
NOM : BOUILLEVAUX
PRENOM : Nathan

MISSIONS

MISSIONS PRINCIPALES

Le responsable du service enfance jeunesse coordonne et met en œuvre le volet enfance jeunesse du projet social de territoire et de la convention territoriale globale (CTG).
Il coordonne, met en œuvre et évalue le projet éducatif territorial.
Il participe donc activement à l'animation globale du territoire. Son action contribue également à inscrire les actions enfance jeunesse dans un processus de développement social territorial avec les familles.
Il est placé sous l'autorité hiérarchique de la directrice du Pôle Vie Locale.

Coordonner les accueils de loisirs du territoire
Manager une équipe de 4 directeurs d'ALSH
Contribuer activement à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques définies dans le PST, de la CTG et du TER et s'assurer d'une déclinaison opérationnelle sur le volet enfance et jeunesse et continuité éducative (suivi et évaluation)
Elaborer le PEDT et animer les instances de pilotage (COPIL, COTECH, groupes de travail)
Préparer, mener et évaluer des plans d'actions à destination des enfants et des jeunes.
Proposer des espaces de concertation ouverts à tous, où les familles, les élus et les acteurs locaux peuvent participer à des projets éducatifs et qui répondent aux besoins de chacun.
Contribution à l'organisation concrète des commissions thématiques de la CCPC en lien avec la CTG et avec les 4 priorités du TER : convocations, préparation des ordres du jour, rédaction des comptes rendus …
Accompagner les services et les partenaires dans la mise en œuvre des actions et organiser le partage de l'information à l'échelle du territoire.
Participer à l'analyse de l'offre de services en lien avec les besoins des usagers
Représenter la collectivité dans les différentes instances, et auprès des familles : participation aux réunions des chargés de coopération avec la CAF du Gard
Suivre la mise en œuvre des conventions d'objectifs et de financements contractualisées avec les différents partenaires
Représentation du TER dans les instances locales ou départementales (Notamment du GAD Groupe d'Appui Départemental)

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



Repérage des besoins logistiques et appui à la mobilisation des ressources et financements disponibles. Gérer, suivre les demandes de subvention (en fonctionnement et en investissement) et assurer une veille des appels à projets (CAF, CD30, MSA, et autres partenaires).
MISSIONS SPECIFIQUES
Assurer une fonction de veille juridique auprès des élus. Préparer la commission enfance jeunesse et assister l'élue en charge de la compétence Préparer et assiste aux instances du PST/CTG Participer activement à la promotion et à la communication des actions. Élaborer, suivre et exécuter les budgets liés à la compétence. Assister les élus et la directrice du Pôle Vie Locale lors du comité de pilotage annuel Assurer la recherche de financements, le montage et le suivi des dossiers de subventions. Coordonner la manifestation annuelle « Fête des centres de loisirs » Peut assister sur demande de la hiérarchie aux commissions de la collectivité et à toute autre instance.
CONTRAINTE ET ENVIRONNEMENT SPECIFIQUE DU POSTE
Travail en déplacement sur le territoire (véhicule de service) Horaires parfois irréguliers avec une amplitude variable en fonction des obligations du service public (travaille les mercredis et pendant les vacances scolaires, réunions en soirée, manifestations et évènements le week-end) Autonomie dans la mise en œuvre de ses missions Maîtrise de l'outil informatique et des différents logiciels (Word, Excel, Publisher, Power point…) Permis B

COMPETENCES SAVOIR FAIRE
Maîtriser globalement l'informatique et des outils bureautiques (Word, Excel, PowerPoint), Aptitudes rédactionnelles indispensables Capacité à nouer des interactions et travailler en partenariat avec tous les acteurs Capacité à respecter les objectifs et à évaluer les projets, les activités Méthodologie de projet : Analyse des besoins, édition de rétro planning, objectifs à atteindre, échéances, outils nécessaires, partenaires, communication, évaluation Savoir organiser ses tâches administratives et gérer un budget Qualités relationnelles et savoir adapter sa communication selon les publics (enfants, familles, personnel enseignant, élus...) Être proactif et force de proposition Développer et animer un réseau de partenaires Réaliser un diagnostic social et économique du territoire Mise à jour de l'outil budgétaire de suivi local des actions ; Contribution à l'élaboration d'une revue de projet (bilan) ; Co-Préparation d'éléments de valorisation à destination des médias, des parties prenantes Co-Préparation du comité de pilotage annuel en présence de la sous-préfète, Du Président, du Dasen

SAVOIR
Connaissances des dispositifs et des politiques publiques territorialisées et contractuelles Connaissance de la conduite de projet et de l'évaluation Connaissances en gestion administrative et financière Connaissance du fonctionnement des collectivités

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



Connaissance du fonctionnement des Relais Petite Enfance Connaissance des partenaires institutionnels (Enfance Jeunesse) Connaissance du fonctionnement d'un accueil collectif de mineurs (réglementations en vigueur) Techniques d'animation et dynamique de groupe

SAVOIR ETRE
Sens de l'organisation Aisance relationnelle et aptitude rédactionnelle Sens des relations humaines, médiation et gestion des conflits Dynamisme et sens du service public, qualités relationnelles Capacités d'écoute et à travailler en partenariat Aptitude à l'animation de réseau d'acteurs Autonomie Rigueur et méthode Aptitude à la prise de contact Capacité relationnelle et aptitudes au travail concerté Aisance à l'oral et à l'écrit Aptitude à rendre compte de son activité auprès de la hiérarchie

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



Annexe 3- Fiches de postes

PIÉMONT CÉVENOL
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

FICHE DE POSTE

IDENTITE DU POSTE

INTITULE DU POSTE : Coordinatrice du Projet Social Territorialisé / chargée de coopération CTG

IDENTITE DE L'AGENT

NOM : BEL

PRENOM : Julie

RELATIONS FONCTIONNELLES

- Coopération avec les services de la collectivité

- Elus communautaires et municipaux

- Lien accru avec la Caf la chargée de coopération CTG mène ses activités en collaboration avec : le chargé de conseils et de développement Caf et les conseiller techniques thématiques Caf

- Relations avec les acteurs de la vie locale, notamment associatifs et espaces de vie sociale

- Relations avec les institutions, les partenaires ou contrôleurs (direction départementale de la cohésion sociale, Caf, inspection académique et établissements scolaires, conseil départemental)

- Contacts avec les populations à l'occasion de réunions publiques d'information et de concertation

Met en œuvre les orientations stratégiques du Projet Sociale de Territoire, de la Convention Territoriale Globale, coordonne l'ensemble des actions relevant des champs de compétence de la CAF sur le territoire et du TER.
Assure le pilotage, l'animation, la coordination, le suivi et l'évaluation du projet social de territoire en fédérant les partenaires institutionnels, associatifs et les habitants autour d'objectifs communs au service des familles.

MISSIONS

MISSIONS PRINCIPALES

1. Conduite du projet social territorialisé CTG et TER

- Mettre en œuvre les orientations stratégiques ;
- Assurer le pilotage opérationnel des plans d'actions ;
- Traduire les orientations politiques en actions concrètes ;
- Elaborer et suivre les outils de pilotage et tableaux de bord ;
- Assurer la coordination des actions inter-partenariales ;
- Organiser les instances de gouvernance : COPIL, COTECH, groupes de travail ;
- Préparer les éléments d'aide à la décision des élus

2. Diagnostic territorial et observation sociale

- Réaliser et actualiser les diagnostics territoriaux ;
- Identifier les besoins des habitants et les ressources du territoire ;
- Collecter, analyser et exploiter les données quantitatives et qualitatives ;
- Développer une fonction de veille réglementaire et sociale ;
- Produire des analyses facilitant la décision publique.

3. Développement et animation des partenariats

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



- Mobiliser les partenaires institutionnels et associatifs ;
- Développer une dynamique de réseau ;
- Favoriser la coopération entre les acteurs du territoire ;
- Assurer le lien permanent avec la CAF et les partenaires financeurs ;
- Participer aux réseaux départementaux et thématiques CTG.

4. Accompagnement des politiques publiques familiales

Contribuer au développement des actions relevant des champs :

- Petite enfance ;
- Enfance ;
- Jeunesse ;
- Parentalité ;
- Animation de la vie sociale ;
- Accès aux droits ;
- Inclusion et handicap ;
- Logement et cadre de vie ;
- Autres politiques familiales relevant des compétences CAF.

5. Participation citoyenne et communication

- Favoriser l'expression et la participation des habitants ;
- Organiser des démarches de concertation ;
- Développer la communication autour des projets ;
- Valoriser les actions conduites ;
- Assurer le retour d'information aux partenaires et aux élus.

6. Evaluation des politiques publiques

- Construire les indicateurs de suivi ;
- Elaborer les bilans d'activités ;
- Evaluer les actions mises en œuvre ;
- Mesurer l'impact des dispositifs déployés ;
- Produire les bilans demandés par les partenaires financiers.

MISSIONS SPECIFIQUES

- Elaborer et suivre les demandes de subventions ;
- Assurer le suivi administratif et financier des actions ;
- Participer à la préparation des budgets du service ;
- Assurer les relations avec les services de la CAF ;
- Participer au réseau départemental des chargés de coopération CTG ;
- Accompagner les porteurs de projets locaux ;
- Réaliser les bilans liés à la CTG
- Pilote des actions en lien avec la compétence
- Veille juridique auprès des élu.e.s
- Assiste et accompagne les élu.es. dans les réunions internes et externes à la collectivité
- Rend compte à sa-son responsable hiérarchique et l'assiste dans la mise en oeuvre des projets structurants de la collectivité.

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



- Représentation du TER dans les instances locales ou départementales (Notamment du GAD Groupe d'Appui Départemental)

CONTRAINTES ET ENVIRONNEMENT SPECIFIQUE DU POSTE

Travail en déplacement sur le territoire et dans le département du Gard (véhicule de service)
Horaires parfois irréguliers avec une amplitude variable en fonction des obligations du service public (réunions en soirée, et manifestations et évènements le week-end)
Veille juridique auprès des élu.e.s
Assiste et accompagne les élu.es. dans les réunions internes et externes à la collectivité
Grande autonomie dans la mise en œuvre de ses missions

COMPETENCES

Savoirs généraux

- Environnement et culture de la territoriale
- Instances, processus et circuits de décision de la collectivité
- Procédures et actes administratifs
- Principes et modes d'animation du management public territorial
- Techniques de communication et de négociation
- Réseaux stratégiques d'information
- Méthodes d'ingénierie de projet
- Techniques de travail coopératif
- Bases de données, tableaux de bord
- Dispositifs et techniques d'écoute et de concertation
- Méthode de gestion de conflit

Savoirs socioprofessionnels

- Orientation, enjeux, évolutions et cadre réglementaire des politiques de développement territorial
- Cadre réglementaire des politiques publiques : accueil du jeune enfant, éducation, jeunesse, soutien à la parentalité, handicap, logement, vie sociale, emploi, habitat, aménagement social, environnement, culture, accès aux droits, prévention, sécurité, tourisme, etc.
- Rôles et attributions des acteurs et partenaires institutionnels
- Méthodes d'analyse et de diagnostic des territoires
- Dispositifs et opérateurs du développement territorial
- Dispositifs d'appui (financier, ingénierie de conseil et d'étude) aux projets
- Cadres juridique, réglementaire, financier et administratif du conventionnement et de la contractualisation des politiques publiques
- Marché des cabinets d'études et de conseils, prestataires sur le champ des politiques de développement
- Outils et méthodes du développement local
- Techniques d'enquête, de recueil et de traitement de données
- Techniques statistiques et méthodes d'analyses quantitatives et qualitatives
- Observatoires, système d'information géographique
- Méthodes et outils d'évaluation des politiques publiques
- Finances publiques, règlements d'attribution des aides publiques et des fonds européens
- Réseaux associatifs
- Modes et cadre juridique de la contractualisation entre acteurs
- Cadre réglementaire de la concertation et de l'information des usagers

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28



- Principes et techniques de la participation des habitants

Savoir-faire

- Conduire des projets partenariaux ;
- Coordonner des réseaux d'acteurs ;
- Analyser des données territoriales ;
- Rédiger des notes, rapports et bilans ;
- Construire des outils d'évaluation ;
- Monter des dossiers de financement ;
- Animer des instances de gouvernance ;
- Accompagner les élus dans la prise de décision

SAVOIR-ETRE

Sens des relations humaines, médiation et gestion des conflits
Posséder des techniques d'animation de réunion
Dynamique, motivé et diplomate
Aisance relationnelle et rédactionnelle

REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité



REÇU EN PREFECTURE
le 02/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-200034411-20261028-CCPC_148_28